

DOSSIER ADMINISTRATIF 2026-2027

**Toutes les pièces administratives sont à retourner impérativement :
Avant le **samedi 05 septembre 2026** + inscriptions CHAMP. D1-D2-
D3-D4 dans SPID V2 date limite impérative 05 septembre**

➤ QUESTIONNAIRE début de saison concernant les responsables du club et leurs coordonnées, à remplir correctement et distinctement : il sera envoyé individuellement avec les informations en notre possession.

L'inscription du championnat par équipe se fait en ligne par "espace mon club" avec les impératifs de salles.

Les règlements financiers sont à faire par virement bancaire, en prenant bien soin de noter l'objet dans la zone correspondance (RIB en annexe). Pour éviter de multiplier les multiples transferts nous vous proposons de ne régler qu'après l'envoi par le CD71TT des soldes de 1ere phase et soldes de 2eme phase

- Les candidatures organisations (voir calendrier, onglet "Salles") N'attendez pas le 09 Septembre – Le plus tôt possible !!!

Vous trouverez en annexe :

- 01 La notice administrative 2026-27 (ce document).
- 02 Le questionnaire coordonnées clubs (général avant envoi individualisé)
- 03 Le calendrier général 2026-27 version V2
- 04 Le calendrier condensé CD71 version V2
- 05 Appels d'offres aux organisations CD71 (calendrier salles CD71)
- 06 Contrat d'objectifs licences.
- 07 Le PV de la réunion du comité directeur du 01 Juin 2026
- 08 Les tarifs 2026-2027
- 09 Le serpent 26-27 et le classement du championnat par équipes 2025-2026
- 10 Le règlement 2026-2027 du CHE (sous réserve de modifications du règlement fédéral)
- 11 La notice d'inscription au CHE dans SPID V2
- 12 Présentation du PPS (modification au niveau médical)
- 13 Certificat médical
- 14 Auto-questionnaire médical pour mineurs
- 15 Circulaire administrative et financière FFTT 2026-2027 version V2
- 16 Le RIB du CD71.
- 17 Notice re-affiliation des clubs

Bonnes vacances à tous

Francois CLEMENCET



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026-2027

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

NOM PRESIDENT :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM CO-PRESIDENT :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

Nom Secrétaire :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Trésorier

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Correspondant :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

ADRESSE DE LA SALLE :

N° Tel (si possible)

Nombre de tables dont dispose le CLUB :

Depuis la saison 2014-2015 les envois aux clubs se feront prioritairement par courrier électronique
C'est pourquoi nous vous invitons à nous fournir plusieurs adresses de responsables susceptibles
de recevoir ces messages et renvoyer ce tableau complété à francois.clemencet@free.fr

NOM Prénom

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Calendrier	Zones A B C	Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
------------	--------------------	--------------------------	---------------------	---	----------------	----------------	--------------

	Compétitions individuelles seniors
	Compétitions individuelles jeunes
	Compétitions par équipes nationales
	Compétitions par équipes de club

	Championnat par équipes (Nationales 1, 2 et 3)
	Championnat par équipes (Pro A et Pro B)
	Critérium fédéral
	Championnats de France individuels (SE, JU, CA, MI, BENJ, VR)
	Autres compétitions nationales

Réunions fédérales

Académies		Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
		Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
		Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Régions		Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Nouvelle-Aquitaine
		Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur
		Île-de-France, Occitanie



Calendrier des compétitions 2026-2027

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
mer 01 juil 26									
jeu 02 juil 26									
ven 03 juil 26									
sam 04 juil 26									Séminaire FFTT
dim 05 juil 26				WTT Smash Etats-Unis 2026					
lun 06 juil 26									
mar 07 juil 26									
mer 08 juil 26									
jeu 09 juil 26									
ven 10 juil 26									
sam 11 juil 26									
dim 12 juil 26									
lun 13 juil 26									
mar 14 juil 26				European Youth Championships (CEJ) Gondomar (POR)					
mer 15 juil 26					WTT Contender Buenos Aires (ARG)				
jeu 16 juil 26									
ven 17 juil 26									
sam 18 juil 26									
dim 19 juil 26									
lun 20 juil 26									
mar 21 juil 26									
mer 22 juil 26									
jeu 23 juil 26				WTT Star Contender Bresil					
ven 24 juil 26									
sam 25 juil 26									
dim 26 juil 26									
lun 27 juil 26									
mar 28 juil 26									
mer 29 juil 26									
jeu 30 juil 26									
ven 31 juil 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
sam 01 août 26									
dim 02 août 26									
lun 03 août 26									
mar 04 août 26				WTT Champions Yokohama (JAP)					
mer 05 août 26									
jeu 06 août 26									
ven 07 août 26									
sam 08 août 26									
dim 09 août 26				WTT Europe Smash Suede					
lun 10 août 26									
mar 11 août 26									
mer 12 août 26									
jeu 13 août 26									
ven 14 août 26									
sam 15 août 26									
dim 16 août 26									
lun 17 août 26									
mar 18 août 26									
mer 19 août 26									
jeu 20 août 26									
ven 21 août 26									
sam 22 août 26									
dim 23 août 26									
lun 24 août 26									
mar 25 août 26									
mer 26 août 26									
jeu 27 août 26									
ven 28 août 26				Euro Mini Champs Schiltigheim (FRA)					
sam 29 août 26									
dim 30 août 26									
lun 31 août 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
mar 01 sept 26				WTT Contender Almaty (KAZ)					
mer 02 sept 26									
jeu 03 sept 26									
ven 04 sept 26									
sam 05 sept 26							Tournoi National Macon		
dim 06 sept 26									
lun 07 sept 26									Bureau Executif FFTT
mar 08 sept 26				WTT Contender Panagyurishte (BUL)	WTT Champions Macao (CHN)				
mer 09 sept 26									
jeu 10 sept 26									
ven 11 sept 26						AG CD71 TT			
sam 12 sept 26				ITTF World Para Elite Yvelines Saint-Quentin (FRA)					
dim 13 sept 26									
lun 14 sept 26									
mar 15 sept 26					WTT Star Contender London (UK)				
mer 16 sept 26									
jeu 17 sept 26									
ven 18 sept 26									
sam 19 sept 26						Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 1 - phase 1	CHE Régional PH1 J1	CHE Dep. PH1 J1	
dim 20 sept 26									
lun 21 sept 26									
mar 22 sept 26									
mer 23 sept 26									
jeu 24 sept 26									
ven 25 sept 26									Conseil Fédéral
sam 26 sept 26							Formation AR		
dim 27 sept 26							Formation JA1		
lun 28 sept 26									
mar 29 sept 26									
mer 30 sept 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
jeu 01 oct 26									
ven 02 oct 26									
sam 03 oct 26				Top 10 Youth Antibes (FRA)	Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 2 - phase 1	CHE Régional PH1 J2	CHE Dep. PH1 J2		
dim 04 oct 26									
lun 05 oct 26									
mar 06 oct 26									
mer 07 oct 26									
jeu 08 oct 26									
ven 09 oct 26									
sam 10 oct 26					Critérium fédéral - 1er tour Lieu (xx)		CF Dep T1		
dim 11 oct 26						CF Régional T1			
lun 12 oct 26									Bureau Executif FFTT
mar 13 oct 26									
mer 14 oct 26									
jeu 15 oct 26									
ven 16 oct 26									
sam 17 oct 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 3 - phase 1	CHE Régional PH1 J3	CHE Dep. PH1 J3		
dim 18 oct 26									
lun 19 oct 26									
mar 20 oct 26									
mer 21 oct 26									
jeu 22 oct 26									
ven 23 oct 26									
sam 24 oct 26					Fédérations affinitaires et associées	AG Ligue			
dim 25 oct 26							Tournoi CD71TT		
lun 26 oct 26									
mar 27 oct 26									
mer 28 oct 26									
jeu 29 oct 26									
ven 30 oct 26									
sam 31 oct 26									
				Jeux Olympiques	Championnat France PingVR Lieu (XX) à confirmer		GPD Tour 1 CNV		

Calendrier	Zones A B C			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
dim 01 nov 26							GPJ Tour 1		
lun 02 nov 26									
mar 03 nov 26									
mer 04 nov 26									
jeu 05 nov 26									
ven 06 nov 26									
sam 07 nov 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 4 - phase 1	CHE Régional PH1 J4	CHE Dep. PH1 J4		
dim 08 nov 26									
lun 09 nov 26									
mar 10 nov 26									
mer 11 nov 26									Journée nationale féminine
jeu 12 nov 26									
ven 13 nov 26									
sam 14 nov 26							CF Dep T2		
dim 15 nov 26						CF Régional T2			
lun 16 nov 26									
mar 17 nov 26									
mer 18 nov 26									
jeu 19 nov 26									
ven 20 nov 26									
sam 21 nov 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 5 - phase 1	CHE Régional PH1 J5	CHE Dep. PH1 J5		Conseil Fédéral
dim 22 nov 26									
lun 23 nov 26									
mar 24 nov 26									
mer 25 nov 26									
jeu 26 nov 26									
ven 27 nov 26									
sam 28 nov 26							Veterans Indiv GPD Tour 2		
dim 29 nov 26						Vétérans dépt conseillé			
lun 30 nov 26									Bureau Executif FFTT (à confirmer)

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
mar 01 déc 26				Chengdu (CHN)					
mer 02 déc 26									
jeu 03 déc 26									
ven 04 déc 26									
sam 05 déc 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 6 - phase 1	CHE Régional PH1 J6	CHE Dep. PH1 J6		
dim 06 déc 26									
lun 07 déc 26				WTT Finals Hong Kong 2026					
mar 08 déc 26									
mer 09 déc 26									
jeu 10 déc 26									
ven 11 déc 26									
sam 12 déc 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 7 - phase 1	CHE Régional PH1 J7	CHE Dep. PH1 J7		AG FFT
dim 13 déc 26									Retour vétérans dept
lun 14 déc 26									
mar 15 déc 26									
mer 16 déc 26									
jeu 17 déc 26									
ven 18 déc 26									
sam 19 déc 26									
dim 20 déc 26							GPJ Tour 2		
lun 21 déc 26									
mar 22 déc 26									
mer 23 déc 26									
jeu 24 déc 26									
ven 25 déc 26									
sam 26 déc 26									
dim 27 déc 26									
lun 28 déc 26									
mar 29 déc 26									
mer 30 déc 26									
jeu 31 déc 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
ven 01 janv 27									
sam 02 janv 27									
dim 03 janv 27									
lun 04 janv 27									
mar 05 janv 27									
mer 06 janv 27									
jeu 07 janv 27									
ven 08 janv 27									
sam 09 janv 27					Top 16 U10 Lieu (XX)	Coupe Vétérans BFC			
dim 10 janv 27						Top Détection Rég.+ Titres Vétérans BFC			
lun 11 janv 27									Bureau Executif FFTT
mar 12 janv 27									
mer 13 janv 27									
jeu 14 janv 27									
ven 15 janv 27									
sam 16 janv 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 1 - phase 2	CHE Régional PH2 J1	CHE Dep. PH2J1		
dim 17 janv 27									
lun 18 janv 27									
mar 19 janv 27									
mer 20 janv 27									
jeu 21 janv 27									
ven 22 janv 27									Conseil Fédéral
sam 23 janv 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 2 - phase 2	CHE Régional PH2 J2	CHE Dep. PH2J2		
dim 24 janv 27									
lun 25 janv 27									
mar 26 janv 27									
mer 27 janv 27									
jeu 28 janv 27									
ven 29 janv 27					Critérium fédéral - 3ème tour Lieu (XX)				
sam 30 janv 27							CF Dep T3		
dim 31 janv 27						CF Régional T3			

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
lun 01 févr 27									
mar 02 févr 27									
mer 03 févr 27									
jeu 04 févr 27									
ven 05 févr 27									
sam 06 févr 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 3 - phase 2	CHE Régional PH2 J3	CHE Dep. PH2J3		
dim 07 févr 27									
lun 08 févr 27									
mar 09 févr 27									
mer 10 févr 27									
jeu 11 févr 27									
ven 12 févr 27									
sam 13 févr 27						Open Besançon	Coupe mixte		
dim 14 févr 27						Open Besançon			Date limite retour qualifiés épreuves région CF vétérans
lun 15 févr 27									
mar 16 févr 27					Championnat de France des Régions Lieu (XX) (Choix 1)				
mer 17 févr 27									
jeu 18 févr 27									
ven 19 févr 27									
sam 20 févr 27									
dim 21 févr 27									
lun 22 févr 27									
mar 23 févr 27					Championnat de France des Régions Lieu (XX) (Choix 2)				
mer 24 févr 27									
jeu 25 févr 27									
ven 26 févr 27									
sam 27 févr 27									
dim 28 févr 27									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
lun 01 mars 27									Bureau Executif FFTT (à confirmer)
mar 02 mars 27									
mer 03 mars 27									
jeu 04 mars 27									
ven 05 mars 27									
sam 06 mars 27									
dim 07 mars 27						Coupe Féminine			
lun 08 mars 27									
mar 09 mars 27									
mer 10 mars 27									
jeu 11 mars 27									
ven 12 mars 27									Conseil Fédéral
sam 13 mars 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 4 - phase 2	CHE Régional PH2 J4	CHE Dep. PH2J4		
dim 14 mars 27									
lun 15 mars 27									
mar 16 mars 27									
mer 17 mars 27									
jeu 18 mars 27									
ven 19 mars 27					Championnats de France Seniors Lieu (XX)				
sam 20 mars 27						Finales par Classement Dep conseillé	FPC Doubles		
dim 21 mars 27							FPC Simples		
lun 22 mars 27									Date limite retour qualifiés épreuves région CN vétérans
mar 23 mars 27									
mer 24 mars 27									
jeu 25 mars 27									
ven 26 mars 27									Date limite retour selection jeunes min-jun / ben-cad
sam 27 mars 27					Championnat de France vétérans Lieu (XX)		GPD Tour 3		
dim 28 mars 27							GPJ Tour 3		Retour finales par classement dépt
lun 29 mars 27									
mar 30 mars 27									
mer 31 mars 27									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
jeu 01 avr 27									
ven 02 avr 27									
sam 03 avr 27					Critérium fédéral - 4ème tour Lieu (XX)		CF Dep T4		
dim 04 avr 27						CF Régional T4			
lun 05 avr 27									
mar 06 avr 27									
mer 07 avr 27									
jeu 08 avr 27									
ven 09 avr 27									
sam 10 avr 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 5 - phase 2	CHE Régional PH2 J5	CHE Dep. PH2J5		
dim 11 avr 27									
lun 12 avr 27									
mar 13 avr 27									
mer 14 avr 27									
jeu 15 avr 27									
ven 16 avr 27									
sam 17 avr 27									
dim 18 avr 27									
lun 19 avr 27									
mar 20 avr 27									
mer 21 avr 27									
jeu 22 avr 27									
ven 23 avr 27									
sam 24 avr 27						Finales par Classement			
dim 25 avr 27									
lun 26 avr 27									
mar 27 avr 27									
mer 28 avr 27									
jeu 29 avr 27									
ven 30 avr 27					Championnats de				

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
sam 01 mai 27					France Benjamin's et Cadets Lieu	Coupe nationale vétérans Lieu (XX)			
dim 02 mai 27									
lun 03 mai 27									Bureau Executif FFTT
mar 04 mai 27									
mer 05 mai 27									
jeu 06 mai 27					Grandes Finales du Circuit Fédéral Lieu (XX)				
ven 07 mai 27									
sam 08 mai 27							GPD Tour 4		
dim 09 mai 27							GPJ Tour 4		
lun 10 mai 27									
mar 11 mai 27									
mer 12 mai 27									
jeu 13 mai 27									
ven 14 mai 27									
sam 15 mai 27					Fédérations affinitaires et associées	Titres dep conseillé			
dim 16 mai 27						Titres dep conseillé	Titres Indiv.		Date limite retour qualifiés épreuves région fin fed par cla
lun 17 mai 27									Retour titres dépt
mar 18 mai 27									
mer 19 mai 27									
jeu 20 mai 27									
ven 21 mai 27									
sam 22 mai 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 6 - phase 2	CHE Régional PH2 J6	CHE Dep. PH2J6		Conseil Fédéral
dim 23 mai 27									
lun 24 mai 27									
mar 25 mai 27									
mer 26 mai 27									
jeu 27 mai 27									
ven 28 mai 27									
sam 29 mai 27					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 7 - phase 2	CHE Régional PH2 J7	CHE Dep. PH2J7		
dim 30 mai 27									
lun 31 mai 27									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
mar 01 juin 27									
mer 02 juin 27									
jeu 03 juin 27									
ven 04 juin 27									
sam 05 juin 27					Championnats de France Minimes et Juniors Lieu (XX)		CHE Dep. 1/2F et F		
dim 06 juin 27									
lun 07 juin 27									
mar 08 juin 27									
mer 09 juin 27									
jeu 10 juin 27									
ven 11 juin 27									
sam 12 juin 27					Titres par équipes Lieu (XX)	Inter-comités	CHE Dep. F D3		
dim 13 juin 27						Inter-comités			
lun 14 juin 27									
mar 15 juin 27									
mer 16 juin 27									AG FFTT (visioconférence)
jeu 17 juin 27									
ven 18 juin 27									
sam 19 juin 27					Fédérations affinitaires et associées	Titres BFC	Tournoi National Macon ??		Open Parkinson (à confirmer)
dim 20 juin 27						Titres BFC			
lun 21 juin 27									
mar 22 juin 27									
mer 23 juin 27									
jeu 24 juin 27									
ven 25 juin 27									
sam 26 juin 27					Finales par classement Lieu (XX)				
dim 27 juin 27									
lun 28 juin 27									Bureau Executif FFTT
mar 29 juin 27									
mer 30 juin 27									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
jeu 01 juil 27									
ven 02 juil 27									
sam 03 juil 27									
dim 04 juil 27									
lun 05 juil 27									
mar 06 juil 27									
mer 07 juil 27									
jeu 08 juil 27									
ven 09 juil 27									
sam 10 juil 27									
dim 11 juil 27									
lun 12 juil 27									
mar 13 juil 27									
mer 14 juil 27									
jeu 15 juil 27									
ven 16 juil 27									
sam 17 juil 27									
dim 18 juil 27									
lun 19 juil 27									
mar 20 juil 27									
mer 21 juil 27									
jeu 22 juil 27									
ven 23 juil 27									
sam 24 juil 27									
dim 25 juil 27									
lun 26 juil 27									
mar 27 juil 27									
mer 28 juil 27									
jeu 29 juil 27									
ven 30 juil 27									
sam 31 juil 27									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
dim 01 août 27									
lun 02 août 27									
mar 03 août 27									
mer 04 août 27									
jeu 05 août 27									
ven 06 août 27									
sam 07 août 27									
dim 08 août 27									
lun 09 août 27									
mar 10 août 27									
mer 11 août 27									
jeu 12 août 27									
ven 13 août 27									
sam 14 août 27									
dim 15 août 27									
lun 16 août 27									
mar 17 août 27									
mer 18 août 27									
jeu 19 août 27									
ven 20 août 27									
sam 21 août 27									
dim 22 août 27									
lun 23 août 27									
mar 24 août 27									
mer 25 août 27									
jeu 26 août 27									
ven 27 août 27									
sam 28 août 27									
dim 29 août 27									
lun 30 août 27									
mar 31 août 27									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Calendrier Pro	Calendrier DTN	Observations
	A	B	C						
mer 01 sept 27									
jeu 02 sept 27									
ven 03 sept 27									
sam 04 sept 27									
dim 05 sept 27									
lun 06 sept 27									
mar 07 sept 27									
mer 08 sept 27									
jeu 09 sept 27									
ven 10 sept 27									
sam 11 sept 27									
dim 12 sept 27									
lun 13 sept 27									
mar 14 sept 27									
mer 15 sept 27									
jeu 16 sept 27									
ven 17 sept 27									
sam 18 sept 27									
dim 19 sept 27									
lun 20 sept 27									
mar 21 sept 27									
mer 22 sept 27									
jeu 23 sept 27									
ven 24 sept 27									
sam 25 sept 27									
dim 26 sept 27									
lun 27 sept 27									
mar 28 sept 27									
mer 29 sept 27									
jeu 30 sept 27									

CALENDRIER 2026 - 2027 version V2

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1

J1 Départ. D1 à D4	19 septembre 2026
J1 Régional	20 septembre 2026
J2 Départ D1 à D4	3 octobre 2026
J2 Régional	4 octobre 2026
J3 Départ D1 à D4	17 octobre 2026
J3 Régional	18 octobre 2026
J4 Départ D1 à D4	7 novembre 2026
J4 Régional	8 novembre 2026
J5 Départ D1 à D4	21 novembre 2026
J5 Régional	22 novembre 2026
J6 Départ D1 à D4	5 décembre 2026
J6 Régional	6 décembre 2026
J7 Départ D1 à D4	12 décembre 2026
J7 Régional	13 décembre 2026

Phase 2

J1 Départ. D1 à D4	16 janvier 2027
J1 Régional	17 janvier 2027
J2 Départ. D1 à D4	23 janvier 2027
J2 Régional	24 janvier 2027
J3 Départ. D1 à D4	6 février 2027
J3 Régional	7 février 2027
J4 Départ. D1 à D4	13 mars 2027
J4 Régional	14 mars 2027
J5 Départ. D1 à D4	10 avril 2027
J5 Régional	11 avril 2027
J6 Départ. D1 à D4	22 mai 2027
J6 Régional	23 mai 2027
J7 Départ. D1 à D4	29 mai 2027
J7 Régional	30 mai 2027
Titres dép: 05 et 12 juin 2027	

AUTRES COMPETITIONS

	Départemental	Régional
VETERANS INDIV	28 novembre 2026	10 janvier 2027
C. N. VETERANS	31 octobre 2026	9 janvier 2027
Finales / classts	20 - 21 Mars 2027	24-25/04/2027
Tournoi du maconnais MACON	5 septembre 2026	
Tournoi 24 heures de DIJON		15-16 mai 2027 ??
Intercomités		12-13 juin 2027
Coupe Feminine		7 mars 2027
Coupe mixte G. Paldoff	13 février 2027	
Challenge Thierry DE RAGO	12 septembre 2026	

ORGANISATIONS NATIONALES en SAONE ET LOIRE

CRITERIUM FEDERAL

1er Tour Départ 10 Octobre - régional 11 Octobre 2026
 2ème Tour Départ 14 Novembre - régional 15 Novembre 2026
 3ème Tour Départ 30 Janvier - régional 31 Janvier 2027
 4ème Tour Départ 03 Avril - régional 04 Avril 2027
 Titres individuels départementaux 16 Mai 2027
 Titres individuels régionaux 19-20 Juin 2027

GRAND PRIX JEUNES

1ère Journée 01 Novembre 2026 3ème Journée 28 Mars 2027
 2ème Journée 20 Décembre 2026 4ème Journée 09 Mai 2027

GRAND PRIX DETECTION

1ère Journée 31 Octobre 2026 3ème Journée 27 Mars 2027
 2ème Journée 28 Novembre 2026 4ème Journée 08 Mai 2027
 Top Reg Détec 10 Janvier 2027

FORMATIONS RECYCLAGE ARB - JA1 - Entraîneur

Formation JA1 27/09/2026
 Formation AR 26/09/2026

STAGES CD71

23 au 27 Octobre 2026 20 au 23 Avril 2027
 21 au 23 Décembre 2026 05 au 09 Juillet 2027
 23 au 26 Février 2027 23 au 26 Aout 2027

ASSEMBLEE GENERALE CD71 2026

vendredi 11/09/2026 à OUROUX

AG ligue à xx (xx) samedi 24 octobre 2026

TOURNOI DU COMITE 71

dimanche 25 octobre 2026

ORGANISATIONS EPREUVES DEPARTEMENTALES SAISON 2026 - 2027 version 2

DATES		EPREUVES	TABLES Utiles	CLUBS Candidats
vendredi 11 septembre 2026	CD71	AG Comité CD71	Salle Réunion	OUROUX
samedi 10 octobre 2026	TOUR 1	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
dimanche 25 octobre 2026	CD71	TOURNOI REGIONAL CD71	20 tables	
samedi 31 octobre 2026	TOUR 1	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
samedi 31 octobre 2026	CD71	COUPE NATIONALE VETERANS	16 tables	
dimanche 1 novembre 2026	TOUR 1	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
samedi 14 novembre 2026	TOUR 2	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
samedi 28 novembre 2026	TOUR 2	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
samedi 28 novembre 2026	CD71	INDIVIDUELS VETERANS	16 tables	
dimanche 20 décembre 2026	TOUR 2	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
samedi 30 janvier 2027	TOUR 3	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
samedi 13 février 2027	CD71	Coupe Mixte CD71 G. PALDOFF	12 tables	
samedi 20 mars 2027	CD71	FINALES PAR CLASSEMENTS - DOUBLES	18 tables	
dimanche 21 mars 2027	CD71	FINALES PAR CLASSEMENTS - SIMPLES	18 tables	
samedi 27 mars 2027	TOUR 3	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
dimanche 28 mars 2027	TOUR 3	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
samedi 3 avril 2027	TOUR 4	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
dimanche 16 mai 2027	CD71	TITRES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX	24 tables	
samedi 8 mai 2027	TOUR 4	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
dimanche 9 mai 2027	TOUR 4	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
05/06/2027 12/06/2027	CD71	Finales championnat par EQUIPES		CLUBS classés 1er

OBJECTIFS LICENCES COMPETITION 2025-26

	COMP. + DIR. 2024-25	COMP. + DIR. 2025-26	Avantage acquis 25-26	Pourcentage
MACON TT	95	79	- €	-17%
FC GUEUGNON	35	30	- €	-14%
CHALON TT	31	32	- €	3%
ASL CHATENOT	31	35	45.00 €	13%
CHAGNY TT	29	30	- €	3%
MONTCHANIN TT	29	23	- €	-21%
ST REMY TT	65	77	45.00 €	18%
JS OUROUX TT	35	43	60.00 €	23%
V. AUTUN	32	33	- €	3%
ATT DU BREUIL	22	18	- €	-18%
ST VT BRAGNY	27	23	- €	-15%
EPLR CHARNAY	71	57	- €	-20%
UP CREUS / VAREN	71	78	30.00 €	9.9%
TTH MACONNAIS	13	18	60.00 €	38%
TT AS SOMME LOIRE	12	12	- €	0%
BRESSE PING TT	32	26	- €	-19%
CP MONTCELLIEN	23	24	- €	4%
SENNECEY TT	49	53	30.00 €	8%
GENELARD TT	27	51	60.00 €	89%
TOTAL	729	742	330 €	2%

Objectifs 2025 - 2026:	
Plus 5% / 2	30.00 €
Plus 10% /	45.00 €
Plus 20% /	60.00 €

Objectifs 2026 - 2027:	
Plus 5% / 2	30.00 €
Plus 10% /	45.00 €
Plus 20% /	60.00 €

Ces sommes seront défactuées de la facture d'inscription au championnat par équipes



Rencontre_J7_Chaten
oy3-UPCV9.pdf

Membres présents : Jacques ARGUS, Jacques BRULE, François CLEMENCET, Enzo Dominique DANTIGNY, Bertrand GIRON, Armande JUSSEAUX, Denis VERNICHON,
Invité : Yoann GUILLEMIN
Excusés : Christine MILESI, Vincent VANCRAENENBROECK
Absents : Timéo AUGOYAT, Enzo CORREIA

Le président du comité départemental ouvre la séance à 18H20 heures, il remercie les membres présents.

Calendrier :

La compétition de coupe mixte a été annulée car le nombre d'équipes était insuffisant probablement parce que la date choisie était sur un grand week-end et sur le national Vétérans.

Le changement de la date de fin de phase 1 à mi-janvier a été globalement mal accueillie par les membres du CD71TT et les joueurs du département. Ce changement n'a pas été reconduit pour la prochaine saison.

Le tournoi de Macon n'a pas pu avoir lieu en 25-26 et celui de la prochaine saison est déjà programmé.

Elaboration du nouveau calendrier départemental.

Tournoi CD71 le 25/10 : habituellement en septembre, nous avons jugé préférable de ne pas se positionner sur le même mois que le tournoi national de Macon du 05/09.

Formation AR et JA1 : il est prévu de faire les deux formations le même week-end en début de saison : 26/09 et 27/09

Pas d'organisation nationale connue à ce jour.

Stages : dates à définir prochainement

Criterium fédéral : augmentation du nombre de participants cette saison. Les JA préfèrent rester sur une journée pour la saison prochaine car il y a souvent des clubs qui organisent un criterium fédéral le dimanche. Il est convenu que il est fortement préconisé d'avoir des gymnases avec minimum 20 tables et que dans le cas où on n'a que 16 tables, la manière la plus simple de d'améliorer l'horaire est de ne pas avoir d'arbitres en dehors des poules de 3 joueurs.

Licences au 01/06 : 672 en compétition et 68 en dirigeants (740) au 01/06 et 315 en loisirs (1015) en légère progression en compétition mais en baisse en loisir à comparer aux 668, 62 (730) et 388 (1118) au 13/06/2025.

Championnat :

Vincent VANCRAENENBROECK a été formé à la gestion du championnat mais est peu disponible. C'est Jacques BRULÉ qui assure cette gestion.

Armande JUSSEAUX propose de faire partie dans la commission sportive.

Le championnat en phase 2 a comporté 4 poules en D3 avec 1 poule de 7 équipes ainsi que la D4 à 10 équipes (2 x 5 équipes). Un titre sera à disputer.

Le joueur sanctionné par un carton rouge la saison passée a reçu un carton jaune en 2eme phase et comme il était en sursis, il n'est plus autorisé à jouer pendant 6 mois.

Après la dernière journée de cette 2eme phase, les rencontres seront rapidement définies 1/2 finales pour la D3 et finale pour la D2 et la D4. Il est convenu que le serpent de la prochaine saison se faisant sur le classement global dans SPID, la rencontre 3eme/4eme de D3 ne sera pas disputée (uniquement la finale). Les rencontres se dérouleront le 13/06 pour les 1/2 finales D3 et pour les finales D2 et D4 et le 20/06 pour la finale D3. Possibilité de reporter les finales le 20/06 si impossibilité le 13/06

L'ensemble des clubs du CD71 utilisent Girpe V2.

Le passage à Girpe s'est globalement bien passé mais il y a eu quelques problèmes récurrents. Par exemple en cas de forfait d'une équipe ou en cas d'équipe à 3 joueurs. La toute dernière version semble régler la majorité des problèmes rencontrés.

Formation : Une formation JA1 a été effectuée le 04/10/2025 et une formation AR a été planifiée, reprogrammée puis annulée suite à un nombre insuffisant de personnes intéressées.

Décision de planifier les formations AR et JA1 sur 2 jours consécutifs la saison prochaine

Changements pour la nouvelle saison :

- Modification annoncée sur les certificats médicaux mais la modification n'a pas encore été votée au niveau fédéral.
- Attention, la saison prochaine les licences dirigeant seront limitées exclusivement aux secrétaires, présidents et trésoriers de clubs, de comité ou de ligue et le tarif préférentiel ne s'applique qu'aux licenciés non compétiteurs
- Double authentification pour les prises de licence directement effectuées par les joueurs
- Changement possible du type de licence uniquement pendant 7 jours après la modification en cas d'erreur involontaire

Finances :

Achat minibus avec très peu de kms: 33700 euros et reprise ancien véhicule 2500 euros.
Partenariat avec crédit mutuel 1000 euros par an avec mise en place logo sur le nouveau véhicule.
Subventions conséquentes du département et de la région pour l'achat du minibus avec également la mise en place de logos.

Avant la fin de saison, les clubs recevront le montant du solde de leur dette de phase 2 et devront faire le règlement rapidement.

La fédération n'a pas demandé d'augmentation du tarif de licence et le CD71TT n'envisage pas d'augmentation pour la saison prochaine.

Le club de Nolay ne génère toujours pas de quote part sur les licences et critères au niveau du CD71 alors qu'il fait ses compétitions dans le CD71 => Demander à Nolay Passion s'ils restent dans le CD71 ou font leurs compétitions dans le CD21. Il est convenu que la situation doit se clarifier pour la saison prochaine.

Les stages organisés par le CD71TT ont réalisé un résultat positif.

Subventions octroyées par l'ANS, le département et la ligue LBFC.

Ph. Delair qui assure la vérification des comptes depuis plusieurs années souhaite être remplacé : il faut trouver une autre personne pour assurer cette fonction indispensable après la clôture des comptes.

La trésorière demande un chiffrage des heures passées des membres du CD71 pour les heures de bénévolat passées (en dehors des heures passées qui sont déjà indemnisées).

Contrat par objectifs :

Pour cette saison, le nombre de clubs récompensés est moins important (7 clubs).
On reconduit les primes et seuils pour la saison prochaine.

Divers :

Centre d'entraînement du Creusot : renouvellement du centre d'entraînement du Creusot

Ligue : Denis Vernichon fait partie de la commission régionale de discipline et Francois Clemencet fait partie de la commission régionale sportive.

Assistance de Yoann auprès des clubs : 7 clubs ont répondu positivement et lui ont exposé leurs difficultés et souhaits. Exposé des points intéressants pour le comité. A noter une méconnaissance par plusieurs clubs des aides ANS et aides du département.

Mérites départementaux : demander aux clubs des propositions afin de récompenser des personnes « de l'ombre » que les membres du CD71 connaissent peu. Au cours de la réunion, plusieurs propositions ont été faites par les membres du CD71TT.

AG du CD71 : Elle se tiendra le vendredi 11 septembre 2026 mais aucun club ne s'est porté candidat pour accueillir l'AG. Il serait préférable de trouver un club qui n'a pas déjà fait l'organisation lors des dernières années. Trouver un club rapidement sinon l'AG se fera à Chalon à l'adresse du CD71. Le nom de la JS OUROUX TT a été évoqué et il est convenu de les contacter à ce propos.

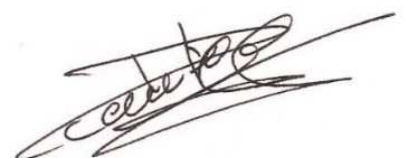
Hors réunion : le club du CP MONTCELLIEN souhaite organiser un tournoi non homologué (ou une rencontre amicale) pour rendre hommage à Thierry De Rago et pour une association de lutte contre le cancer. Il propose le 12/09/2026 et demande dans la mesure du possible une assistance au niveau juge-arbitrage.

Le président invite ses membres à partager un verre.

Fin de séance à 21h00.

Le secrétaire de séance : Francois CLEMENCET

Le Président du CD71 FFTT
Dominique DANTIGNY





COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE SAONE ET LOIRE

TARIFICATION 2026-2027

POSTES	Tarifs 2025-26	Tarifs 2026-27	Augmentations
Championnat Equ. Séniors D1 - D2 - D3	70.00 €	70.00 €	0.00 €
Championnat Equ. Séniors D4	70.00 €	70.00 €	0.00 €
Grand prix jeunes 8€/Tour/Equipe - 4 tours	32.00 €	32.00 €	0.00 €
Coupe Interclubs (Trophée G. Paldof)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Vétérans (Repas non compris)	8.00 €	8.00 €	0.00 €
Champts individuels de Saône et Loire (Gratuit pour les joueurs participant au critérium fédéral)	6.00 €	6.00 €	0.00 €
Finales par classements Saône et Loire (Gratuit pour les joueurs participant au critérium fédéral)	6.00 €	6.00 €	0.00 €
Tournoi de doubles Saône et Loire (FPC)	10.00 €	10.00 €	0.00 €
Coupe nationale vétérans	10.00 €	10.00 €	0.00 €
Journée stage jeunes	25.00 €	25.00 €	0.00 €
Journée stage pour tous	25.00 €	25.00 €	0.00 €
Tarif kilométrique PROS et bénévoles	0.30 €	0.30 €	0.00 €
Frais repas	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Journée ou 1/2 journée de JA principal (1 compétition)	50.00 €	50.00 €	0.00 €
Journée de JA principal (2 compétitions différentes)	70.00 €	70.00 €	0.00 €
Journée ou 1/2 journée de JA adjoint (1 ou 2 compétitions)	35.00 €	35.00 €	0.00 €
Journée de Capitaneat	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Mise a dispo ATD ou intervenant BE dans clubs/horaire	34.00 €	34.00 €	0.00 €
Journée encadrement stage			
Jeune entraineur et départ	16.00 €	16.00 €	0.00 €
Entraîneur régional et STAPS	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Mise a dispo BE Pro (au club employeur)	65.00 €	65.00 €	0.00 €
Entraîneur fédéral	25.00 €	25.00 €	0.00 €
BE Bénévole	30.00 €	30.00 €	0.00 €

LICENCES COMPETITIONS				
CD71	SV	J	CM	BP
FFTT	24.15 €	24.15 €	16.15 €	16.15 €
LIGUE	32.85 €	28.85 €	22.85 €	16.85 €
CD71	23.00 €	23.00 €	22.50 €	22.50 €
COÛT Total	80.00 €	76.00 €	61.50 €	55.50 €
LICENCES DIRIGEANTS				
CD71	Tous			
FFTT	12.00 €			
LIGUE	13.00 €			
CD71	16.00 €			
COÛT Total	41.00 €			
LICENCES LOISIRS				
CD71	SV	J	CM	BP
FFTT	10.40 €	10.40 €	5.50 €	5.50 €
LIGUE	3.90 €	3.90 €	2.00 €	2.00 €
CD71	9.10 €	9.10 €	6.55 €	6.55 €
COÛT Total	23.40 €	23.40 €	14.05 €	14.05 €

CLASSEMENT 2eme PHASE 2025-2026 CHAMPIONNAT PAR EQUIPES CD71 V1

D1	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
MACON TT 2	21	89	37	2.41	3.00	7
TT SOMME LOIRE 1	17	80	46	1.74	2.43	7
UPCV LE CREUSOT 6	17	71	55	1.29	2.43	7
ASL CHATENOT 1	15	69	57	1.21	2.14	7
CHAGNY TT 2	13	70	56	1.25	1.86	7
SAINT REMY TT 3	11	57	69	0.83	1.57	7
MONTCHANIN TT 1	10	45	81	0.56	1.43	7
JS OUROUX TT 2	7	23	103	0.22	1.00	7

D1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
MACON TT 2	21	89	37	2.41	3.00
TT SOMME LOIRE 1	17	80	46	1.74	2.43
UPCV LE CREUSOT 6	17	71	55	1.29	2.43
ASL CHATENOT 1	15	69	57	1.21	2.14
CHAGNY TT 2	13	70	56	1.25	1.86
ST REMY TT 3	11	57	69	0.83	1.57
MONTCHANIN TT 1	10	45	81	0.56	1.43
JS OUROUX TT 2	7	23	103	0.22	1.00

D2-1	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
GENELARD-PARAY TT 2	21	89	37	2.41	3.00	7
UPCV LE CREUSOT 7	17	75	51	1.47	2.43	7
ATT DU BREUIL 1	17	70	56	1.25	2.43	7
VAILLANTE AUTUN 3	16	66	60	1.1	2.29	7
EPLR CHARNAY 3	13	55	71	0.77	1.86	7
MACON TT 3	11	57	69	0.83	1.57	7
TT HAUT MACONNAIS 1	10	46	80	0.57	1.43	7
BRESSE-PING 1	7	46	80	0.57	1.00	7

D2-1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
GENELARD-PARAY	21	89	37	2.41	3.00
UPCV 7	17	75	51	1.47	2.43
ATT DU BREUIL 1	17	70	56	1.25	2.43
VAILLANTE AUTUN 3	16	66	60	1.10	2.29
EPLR CHARNAY 3	13	58	68	0.85	1.86
MACON TT 3	11	54	72	0.75	1.57
TT HAUT MACONNAIS	10	46	80	0.58	1.43
BRESSE PING TT 1	7	46	80	0.58	1.00

D2-2	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
GENELARD-PARAY TT 3	21	85	41	2.07	3.00	7
SENNECEY TT 2	17	69	57	1.21	2.43	7
CHALON TT 3	17	68	58	1.17	2.43	7
CP MONTCELLIEN 1	14	68	58	1.17	2.00	7
TT NOLAY 1	14	64	62	1.03	2.00	7
FC GUEUGNON 2	11	63	63	1	1.57	7
MACON TT 4	11	61	65	0.94	1.57	7
VAILLANTE AUTUN 2	7	26	100	0.26	1.00	7

D2-2	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
GENELARD-PARAY T	21	85	41	2.07	3.00
SENNECEY TT 2	17	69	57	1.21	2.43
CHALON TT 3	17	68	58	1.17	2.43
TT NOLAY 1	14	64	62	1.03	2.00
CP MONTCELLIEN 1	14	68	58	1.17	2.00
MACON TT 4	11	61	65	0.94	1.57
FC GUEUGNON 2	11	63	63	1.00	1.57
VAILLANTE AUTUN 2	7	26	100	0.26	1.00

D3-1	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
SENNECEY TT 3	16	74	34	2.18	2.67	6
UPCV LE CREUSOT 8	16	74	34	2.18	2.67	6
BRESSE-PING 3	14	60	48	1.25	2.33	6
MACON TT 7	12	54	54	1.00	2.00	6
TT NOLAY 2	10	53	55	0.96	1.67	6
MONTCHANIN TT 2	9	28	80	0.35	1.50	6
CP MONTCELLIEN 2	7	35	73	0.48	1.17	6

D3-1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
SENNECEY TT 3	16	74	34	2.18	2.67
UPCV 8	16	74	34	2.18	2.67
BRESSE-PING TT 3	14	60	48	1.25	2.33
MACON TT 7	12	54	54	1.00	2.00
TT NOLAY 2	10	53	55	0.96	1.67
MONTCHANIN TT 2	9	28	80	0.35	1.50
CP MONTCELLIEN 2	7	35	73	0.48	1.17
EXEMPT	0	0	0	####	0.00

D3-2	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
ATT DU BREUIL 2	21	110	16	6.88	3.00	7
MACON TT 5	16	79	47	1.68	2.29	7
AS ST VINCENT-B 1	15	67	59	1.14	2.14	7
FC GUEUGNON 3	13	60	66	0.91	1.86	7
BRESSE-PING 2	13	58	68	0.85	1.86	7
TT SOMME LOIRE 2	13	53	73	0.73	1.86	7
GÉNELARD-PARAY 6	11	44	82	0.54	1.57	7
SENNECEY TT 4	8	33	93	0.35	1.14	7

D3-2	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
ATT DU BREUIL 2	21	110	16	6.88	3.00
MACON TT 5	16	79	47	1.68	2.29
AS ST VINCENT-BR 1	15	67	59	1.14	2.14
FC GUEUGNON 3	13	60	66	0.91	1.86
BRESSE-PING TT 2	13	58	68	0.85	1.86
TT SOMME LOIRE 2	13	53	73	0.73	1.86
GENELARD-PARAY 1	11	44	82	0.54	1.57
SENNECEY TT 4	8	33	93	0.35	1.14

D3-3	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
EPLR CHARNAY 4	21	103	23	4.48	3.00	7
UPCV LE CREUSOT 10	19	88	38	2.32	2.71	7
JS OUROUX TT 3	15	70	56	1.25	2.14	7
GENELARD-PARAY TT 4	15	61	65	0.94	2.14	7
ASL CHATENOUY 2	13	53	73	0.73	1.86	7
MACON TT 6	12	55	71	0.77	1.71	7
TT HAUT MACONNAIS 2	10	45	81	0.56	1.43	7
CHALON TT 5	7	29	97	0.3	1.00	7

D3-3	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
EPLR CHARNAY 4	21	103	23	4.48	3.00
UPCV 10	19	88	38	2.32	2.71
JS OUROUX TT 3	15	70	56	1.25	2.14
GENELARD-PARAY T	15	61	65	0.94	2.14
ASL CHATENOUY 2	13	53	73	0.73	1.86
MACON TT 6	12	55	71	0.77	1.71
TT HAUT MACONNAIS	10	45	81	0.56	1.43
CHALON TT 5	7	29	97	0.30	1.00

D3-4	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
CHALON TT 4	19	98	28	3.5	2.71	7
ASL CHATENOUY 3	19	73	53	1.38	2.71	7
SAINT REMY TT 4	18	91	35	2.60	2.57	7
UPCV LE CREUSOT 9	16	75	51	1.47	2.29	7
VAILLANTE AUTUN 4	12	54	72	0.75	1.71	7
JS OUROUX TT 4	11	47	79	0.59	1.57	7
GÉNELARD-PARAY 5	10	41	85	0.48	1.43	7
SENNECEY TT 5	7	25	101	0.25	1.00	7

D3-4	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
CHALON TT 4	19	98	28	3.50	2.71
ASL CHATENOUY 3	19	73	53	1.38	2.71
ST Remy TT 4	18	91	35	2.60	2.57
UPCV 10	16	75	51	1.47	2.29
VAILLANTE AUTUN 4	12	54	72	0.75	1.71
JS OUROUX TT 4	11	47	79	0.59	1.57
GENELARD-PARAY T	10	41	85	0.48	1.43
SENNECEY TT 5	7	25	101	0.25	1.00

D4-1	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
GÉNELARD-PARAY 7	12	56	16	3.5	3.00	4
MONTCHANIN TT 3	8	50	22	2.27	2.00	4
SENNECEY TT 6	7	40	32	1.25	1.75	4
EPLR CHARNAY 5	7	24	48	0.5	1.75	4
AS ST VINCENT-B 2	3	10	62	0.16	0.75	4

D4-1	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
GENELARD-PARAY TT 7	12	56	16	3.50	3.00
MONTCHANIN TT 3	8	50	11	4.55	2.00
SENNECEY TT 6	7	40	32	1.25	1.75
EPLR CHARNAY 5	7	24	48	0.50	1.75
AS ST VINCENT-B 2	3	10	62	0.16	0.75
EXEMPT	0	0	0	#DIV/0!	0.00
EXEMPT	0	0	0	#DIV/0!	0.00
EXEMPT	0	0	0	#DIV/0!	0.00

D4-2	points	pts g	pts per	quoti	rapport	pts / nb matches
CHAGNY TT 3	12	53	6	8.83	3	4
GÉNELARD-PARAY 8	10	38	28	1.36	2.5	4
JS OUROUX TT 5	8	31	30	1.03	2	4
UPCV LE CREUSOT 11	5	31	41	0.76	1.25	4
GÉNELARD-PARAY 9	4	8	56	0.14	1	4

D4-2	points	pts gagnés	pts perdus	quotient	rapport pts / nb matches
CHAGNY TT 3	12	53	6	8.83	3.00
GENELARD -PARAY TT	10	38	28	1.36	2.50
JS OUROUX TT 5	8	31	30	1.03	2.00
UPCV 11	5	31	41	0.76	1.25
GENELARD-PARAY TT 9	4	8	56	0.14	1.00
EXEMPT	0	0	0	#DIV/0!	0.00
EXEMPT	0	0	0	#DIV/0!	0.00
EXEMPT	0	0	0	#DIV/0!	0.00

CLASSEMENT GENERAL Phase 2 saison 2025-2026 V1

CLUBS

R3			
CHALON TT 1		8eme R3-3	
D1			
MACON TT 2	1	1ere D1	
TT SOMME LOIRE 1	2	MAINTIEN (refus montée)	
UPCV LE CREUSOT 6	3	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 1	4	MAINTIEN	
CHAGNY TT 2	5	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 3	6	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 1	7	7eme D1	
JS OUROUX TT 2	8	8ème D1	
D2			
GENELARD-PARAY TT 2	1	1er D2-1	
GENELARD-PARAY TT 3	2	1er D2-2	
UPCV LE CREUSOT 7	3	MAINTIEN	
SENNECEY TT 2	4	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 1	5	MAINTIEN	
CHALON TT 3	6	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 3	7	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 1	8	MAINTIEN	
TT NOLAY 1	9	MAINTIEN	
EPLR CHARNAY 3	10	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 2	11	MAINTIEN	
MACON TT 3	12	MAINTIEN	
MACON TT 4	13	7eme D2-2	
TT HAUT MACONNAIS 1	14	7eme D2-1	
BRESSE-PING 1	15	8eme D2-1	
VAILLANTE AUTUN 2	16	8eme D2-2	
D3			
ATT DU BREUIL 2	1	1er D3-2	
EPLR CHARNAY 4	2	1er D3-1	
CHALON TT 4	3	1er D3-3	
SENNECEY TT 3	4	1er D3-4	
UPCV LE CREUSOT 10	5	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 3	6	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 8	7	MAINTIEN	
MACON TT 5	8	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 4	9	MAINTIEN	
BRESSE-PING 3	10	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 3	11	MAINTIEN	
AS ST VINCENT-B 1	12	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 9	13	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY TT 4	14	MAINTIEN	
MACON TT 7	15	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 3	16	MAINTIEN	
BRESSE-PING 2	17	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 2	18	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 4	19	MAINTIEN	
TT NOLAY 2	20	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 2	21	MAINTIEN	
MACON TT 6	22	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 4	23	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 2	24	MAINTIEN	
GÉNELARD-PARAY 6	25	MAINTIEN	
TT HAUT MACONNAIS 2	26	MAINTIEN	
GÉNELARD-PARAY 5	27	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 2	28	MAINTIEN	
SENNECEY TT 4	29	MAINTIEN	
CHALON TT 5	30	MAINTIEN	
SENNECEY TT 5	31	MAINTIEN	

D4			
CHAGNY TT 3	1		
GÉNELARD-PARAY 7	2		
GÉNELARD-PARAY 8	3		
MONTCHANIN TT 3	4		
JS OUROUX TT 5	5		
SENNECEY TT 6	6		
EPLR CHARNAY 5	7		
UPCV LE CREUSOT 11	8		
GÉNELARD-PARAY 9	9		
AS ST VINCENT-B 2	10		

CLUBS

Montent en R3			
MACON TT 2		1ere D1	
D1			
CHALON TT 1	1	Descente de R3	
TT SOMME LOIRE 1	2	Refus montée	
UPCV LE CREUSOT 6	3	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 1	4	MAINTIEN	
CHAGNY TT 2	5	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 3	6	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY TT 2	7	Montée de D2	
GENELARD-PARAY TT 3	8	Montée de D2	
D2			
MONTCHANIN TT 1	1	Descente de D1	
JS OUROUX TT 2	2	Descente de D1	
UPCV LE CREUSOT 7	3	MAINTIEN	
SENNECEY TT 2	4	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 1	5	MAINTIEN	
CHALON TT 3	6	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 3	7	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 1	8	MAINTIEN	
EPLR CHARNAY 3	9	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 2	10	MAINTIEN	
MACON TT 3	11	MAINTIEN	
MACON TT 4	12	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 2	13	1er D3-2	
EPLR CHARNAY 4	14	1er D3-1	
CHALON TT 4	15	1er D3-3	
SENNECEY TT 3	16	1er D3-4	
D3			
TT HAUT MACONNAIS 1	1	Descente de D2	
BRESSE-PING 1	2	Descente de D2	
VAILLANTE AUTUN 2	3	Descente de D2	
UPCV LE CREUSOT 10	4	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 3	5	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 8	6	MAINTIEN	
MACON TT 5	7	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 4	8	MAINTIEN	
BRESSE-PING 3	9	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 3	10	MAINTIEN	
AS ST VINCENT-B 1	11	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 9	12	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY TT 4	13	MAINTIEN	
MACON TT 7	14	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 3	15	MAINTIEN	
BRESSE-PING 2	16	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 2	17	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 4	18	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 2	19	MAINTIEN	
MACON TT 6	20	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 4	21	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 2	22	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY 6	23	MAINTIEN	
TT HAUT MACONNAIS 2	24	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY 5	25	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 2	26	MAINTIEN	
SENNECEY TT 4	27	MAINTIEN	
CHALON TT 5	28	MAINTIEN	
SENNECEY TT 5	29	MAINTIEN	

D4
CHAGNY TT 3
GENELARD-PARAY 7
GENELARD-PARAY 8
MONTCHANIN TT 3
JS OUROUX TT 5
SENNECEY TT 6
EPLR CHARNAY 5
UPCV LE CREUSOT 11
GENELARD-PARAY 9
AS ST VINCENT-B 2



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES MASCULIN SAISON 2026-2027

1. Composition des équipes.

1.1 Les équipes sont constituées de 4 joueurs ou joueuses.

Le placement des joueurs est libre dans la composition des équipes.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Par joueur on entend génériquement joueur masculin ou joueuse.

Dans le cas où le joueur ne peut pas justifier **de sa licenciation selon** l'article II.606 des Règlements Administratifs, il **n'est pas** autorisé à participer à la rencontre.

1.2 Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Suivant nouveau changement règlementaire fédéral :

Une équipe de 3 ou 4 joueurs peut comporter 4 joueurs mutés [à partir de la saison 2025-2026](#).

1.3 Equipes complètes ou incomplètes

1.3.1

Les équipes D1 - D2 doivent être complètes, en cas contraire, voir Articles 1.3.2.

Les équipes de D3 et D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans pénalités.

Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter en tenue dans l'aire de jeu à l'appel de leur nom.

Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre s'il arrive en cours de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat.

- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

1.3.2

Equipes D1 - D2 incomplète à moins de 4 joueurs entraîne (par phase) :

À domicile et à l'extérieur, pour chaque phase

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

Equipes D3 - D4 incomplète à moins de 3 joueurs entraîne (par phase) :

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

1.3.3

Une équipe est considérée comme incomplète lorsqu'il manque un ou plusieurs noms sur la feuille de rencontre ou lorsqu'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est effectivement absent à l'appel de toutes ses parties.

En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou non autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.

1.3.4

Participation des féminines.

Les féminines sont autorisées à jouer en championnat départemental masculin dans toutes les divisions. Le nombre de féminines dans une équipe messieurs n'est pas limité.

1.3.5

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

2 Désistement ou forfait

2.1

En cas de désistement d'une équipe après confirmation d'inscription et avant le début de la phase concernée, son droit d'inscription sera conservé par le comité CD71. Si le désistement intervient suffisamment tôt, la Commission Sportive Départementale peut procéder au remplacement de cette équipe, mais les mesures la concernant continueraient à être appliquées.

Conformément aux règlements fédéraux :

- Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de la première phase ;
- Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

2.2

Le forfait simple entraîne une amende dont le montant figure en annexe 1 qui devra être réglée [en fin de chaque phase](#).

L'application de deux forfaits simples entraîne le forfait général de l'équipe avec toutes les conséquences attenantes pour cette équipe et pour les équipes de numéro supérieur, conformément au règlement fédéral.

3. Conditions de participation.

Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit remplir les conditions suivantes.

3.1

Les clubs de D1 et D2 doivent disposer de trois licenciés jeunes de type compétition (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins). Toutefois les clubs ne respectant cette obligation pourront participer au championnat par équipe mais seront pénalisés d'une amende forfaitaire de 150 euros pour l'ensemble de la saison.

3.2

Il doit disposer d'un JA1 diplômé pouvant officier un minimum de 7 fois par saison. (Obligation D1 et D2)

3.3

Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats départementaux masculins par équipes, doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{re} phase [et avoir réglé leurs inscriptions \(1^{re} et 2^e phase\) de la saison précédente.](#)

3.4

Les associations inscrivant une équipe aux championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

3.5

En D4 classement maximum autorisé 550pts. Un joueur qui dépasserait ce seuil en fin de première phase sera bien sûr autorisé à jouer en seconde phase [et ses points compteront alors normalement pour l'équipe.](#)

[Toutefois si une équipe en 2eme phase a plusieurs joueurs concernés par ce dépassement, un seul pourra jouer dans l'équipe de D4 par journée.](#)

4. Brûlage des joueurs

4.1
Se référer aux règlements sportifs fédéraux, article II.112 pour les règles générales de brûlage.

4.2
Un tableau de correspondance, établi pour chaque phase par la Commission Sportive Régionale, figure à la fin de ce règlement.

4.3
Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.
Il n'y a aucune correspondance des journées entre le championnat départemental masculin et le championnat régional féminin. Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence. En revanche, les journées du championnat national et prénational féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

Si un club engage plusieurs équipes en D3 et une (ou plusieurs) équipe(s) en D4, il n'y aura pas de brûlage pour les joueurs de D3 qui jouent en D4. Les brûlages antérieurs de la phase restent valides si le joueur rejoue à nouveau dans une division de niveau supérieur (D3).

Exemple : un joueur fait 2 rencontres dans l'équipe 5 en D3 et est brûlé pour l'équipe 6 de D3, il peut si son classement est < 550 pts sans brûlage jouer en D4 mais lorsqu'il sera appelé à nouveau en D3 il devra impérativement ne pas jouer en équipe 6 car il garde son brûlage.

5. Déroulement de la rencontre

5.1
Pour toutes les divisions pas d'arrêt au score acquis, les rencontres se jouent sur un total de 18 points.

5.2
La rencontre se joue sur 2 tables non affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquate et en respectant l'ordre de déroulement des parties suivant AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - Double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.
Dès qu'une table se libère, c'est la partie suivante à jouer de la feuille de rencontre qui doit y être lancée même s'il est nécessaire d'attendre la fin de la partie qui se joue sur l'autre table.

5.3 Arbitrage dans toutes les divisions : L'arbitrage sera obligatoirement partagé.

5.4 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

6. L'administratif, le sportif, les sanctions

6.1
Amendes voir annexe 1 tarifs et amendes.

6.2 Le juge arbitre.
Il est chargé du suivi moral et sportif de la rencontre.
Il remplit soigneusement et complètement la feuille de rencontre.
Celle-ci devra être informatisée en utilisant le logiciel GIRPE.
Il fait appliquer les règlements en vigueur et interprète ceux qui doivent l'être.
Il remplit son rapport en apportant toute précision utile.

Le mauvais remplissage de feuille de rencontre, non application des règlements..., peut entraîner l'obligation de recyclage pour le JA concerné.

6.3
Heure des rencontres :
Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier.
Pour différentes raisons, les clubs peuvent demander en début de phase de jouer à un horaire différent. Cet horaire apparaîtra sur un fichier au format Pdf mais n'apparaîtra pas dans SPID ou Girpe V2. C'est donc aux clubs et capitaines d'équipes visiteuses de s'informer sur ces changements d'horaire et aux clubs qui reçoivent de s'assurer au niveau du calendrier officiel diffusé que leur demande apparaît bien dans ce calendrier.
De plus nous demandons aux clubs qui font ce changement d'horaire d'informer les clubs soit en début de phase soit avant la rencontre au moins deux jours avant la date.
Dans le cas d'un potentiel forfait de l'équipe visiteuse qui ne pourrait pas se présenter à l'horaire indiqué, si l'information a été faite sans retour négatif c'est l'équipe visiteuse qui sera déclarée forfait mais si aucune communication préalable au club visiteur n'a été faite, c'est l'équipe qui reçoit qui sera déclarée forfait.

6.4

Le résultat de chaque rencontre devra être saisi dans l'espace monclub ou remonté directement avec le logiciel GIRPE avant le dimanche 13 heures, par le club premier recevant.

Les feuilles de rencontres en cas d'exempt ou bénéficiant d'un forfait seront récupérées directement sur [SPID](#) par le gestionnaire du championnat.

6.5

Les feuilles de rencontres devront être remontées directement sur le site y compris les équipes exemptes et/ou bénéficiaires d'un forfait, avant le mercredi midi au plus tard avec le logiciel GIRPE et sa feuille Pdf générée (sauf rencontres hors poules).

6.6

Seules les balles plastique sont autorisées.

7. Formules du championnat

7.1 Nombre de phases.

Le championnat comporte deux phases.

7.2 Première phase

7.2.1 Constitution des poules.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes. (Ou 2 ou 4 selon inscriptions et éventuellement une poule complémentaire en cas de poules de 6 équipes)

D4 : 1 poule de 8 équipes. (Ou x selon inscriptions)

7.2.2 Déroulement en D1.

À l'issue des sept rencontres l'équipe classée première monte en Régionale 3, **l'équipe classée deuxième de Départementale 1 peut monter en R3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée pour le comité concerné et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).**

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.

7.2.3 Déroulement en D2.

À l'issue des sept rencontres de poules l'équipe classée 1ère dans chacune des poules monte en D1.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure et des montées de la division inférieure mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.

7.2.4 Déroulement en D3.

À l'issue des sept rencontres de poules l'équipe classée 1ère dans chacune des poules monte en D2.

Pour les deux phases, les D3 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans aucune sanction et plus de brûlage entre la D3 et la D4

Il n'y aura pas de descentes automatiques de D3 en D4.

7.2.5 Déroulement en D4.

À l'issue de la première phase, pas de montée automatique en D3. **Pour les deux phases les D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans aucune sanction et plus de brûlage entre la D4 et la D3.**

Pour les deux phases, un accompagnant de plus de 550 pts sera autorisé sans sanction **pour une équipe de 4 joueurs**, mais ses **victoires** ne seront pas comptabilisées **dans SPID** pour le résultat de la rencontre (**actuellement Girpe ne gère pas cette possibilité**).

A titre d'exemple, si un joueur avec plus de 550 pts remporte 3 simples et son double le score sera de 8-6 au lieu de 12-6. S'il perd une partie, elle est bien comptabilisée pour l'équipe adverse.

Les parties seront prises en compte pour la mise à jour de son classement personnel (et de ses adversaires).

7.2.6 Equipes de 3 joueurs

Lorsqu'une association possède plusieurs équipes en D3 ou D4, pour une même journée de championnat, une équipe ne pourra pas comporter uniquement 3 joueurs si une équipe de numéro supérieure est composée de 4 joueurs.

7.3 Deuxième phase.

7.3.1 Constitution des poules.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes. (Ou 2 ou 4 selon inscriptions et éventuellement une poule complémentaire en cas de poules de 6 équipes)

7.3.2 D1.

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première est championne de Saône et Loire et monte en Régionale 3, **l'équipe classée deuxième de Départementale 1 peut monter en R3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée pour le comité concerné et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).**

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.

7.3.3 D2.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D1, sauf forfait pour la journée des titres. La finale se dispute chez le premier de la poule D2-1 à la première date indiquée sur le calendrier.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.

7.3.4 D3.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D2, sauf forfait pour la journée des titres.

Si 4 poules de D3 :

Les demi-finales se disputent chez le premier de la poule D3-1 contre le premier de la poule D3-4 et chez le premier de la poule D3-2 contre le premier de la poule D3-3 à la première date indiquée sur le calendrier.

La finale se joue ensuite à la 2ème date du calendrier chez le gagnant de la 1ère demi-finale. Le match de classement des places 3-4 n'est pas joué.

Si 3 poules de D3 :

Le premier de la poule D3-2 rencontre à domicile le premier de la poule D3-3 à la date prévue au calendrier.

Le premier de la poule D3-1 rencontre à domicile le gagnant de la première rencontre à la 2ème date prévue au calendrier.

NOTA : si un des premiers de poule souhaite accueillir en une journée unique les demi-finales et finale, il peut alors le proposer aux autres clubs et à la commission sportive qui doivent tous répondre positivement sous 48H00 afin de valider le lieu et l'horaire.

7.3.5 D4.

À l'issue des sept rencontres de poule, l'équipe classée 1ère est championne de Saône et Loire.

En cas de plusieurs poules, l'attribution du titre est similaire aux divisions supérieures

En cas de nombre insuffisant d'équipes dans une ou plusieurs poules (<6 équipes), la Commission Sportive tentera d'organiser des rencontres supplémentaires compatibles avec le calendrier existant.

8. Constitution des poules

8.1 Première phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la saison précédente des demandes éventuelles des clubs et de la répartition géographique pour la division D4 **(SI POSSIBLE)**.

8.2 Deuxième phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la première phase, des demandes éventuelles des clubs, des déplacements effectués en 1ère phase (dans la mesure du possible) et de la répartition géographique pour la division D4.

8.3 Nombre d'équipes d'une même division dans une même poule.

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 2 équipes de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule. Si la poule comprend deux équipes d'une même association, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

8.4 Placement des équipes dans les poules.

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente. Ces demandes ne seront prises en compte que si elles sont réalisables et n'entravent pas la bonne constitution des poules.

9. Application du présent règlement

9.1

Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.

9.2

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

9.3

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.

9.4

Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Départementale doit être fait auprès du Président du Comité Départemental de Saône et Loire pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.

9.5

Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu.

10. Disposition d'applications

10.1

[Le présent règlement est établi en juin 2026 et modifié pour application sur la saison 2026-2027.](#)

10.2

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental de Saône et Loire et des décisions du Comité Directeur Départemental.

10.3

Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux, notamment titre I chapitre 2 et titre II chapitres 1, 6 et 7.

Jacques BRULE,

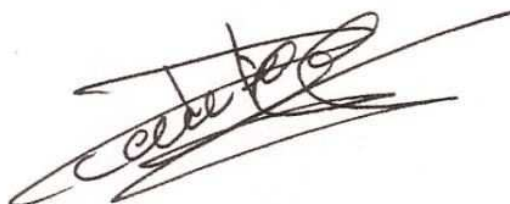
**Président de la Commission
Sportive Départementale**



Chalon sur Saône,
Le 02 Juillet 2026.

Dominique DANTIGNY,

Président du CD71 FFTT



ANNEXE 1

AMENDES 2026-2027

Résultats non saisis sur site FFTT en temps voulu	20 €
Feuille non saisie en temps voulu (exempt-forfait)	20 €
Forfait	50 €
Non présentation des attestations (par joueur)	
Ou absence de licence en cours de validité	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 point	20 €
Joueur brûlé, match perdu 0 point	20€
Plus de 2 mutés par équipe de 4 match perdu 0 point	20€
Plus d'un muté par équipe de 3 match perdu 0point	20€
Moins de 3 jeunes licenciés – de 14 ans au 01/01/2027	150€

EQUIPES INCOMPLETES

D1 – D2

à 3 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D3 – D4

à 2 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D3-D4 Autorisé à 3 joueurs toute la saison

D4

Joueur dépassant les points (550) autorisé comme 0€
 accompagnant dans équipe de 4 joueurs.

Résultats individuels comptabilisés mais victoires du joueur
 non comptabilisées pour la rencontre



INSCRIPTIONS EQUIPES DANS ESPACE MON CLUB

Ouvrir votre espace mon club (monclub.fftt.com/login/):

The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying monclub.fftt.com/login/. The page features the FFTT logo and the text "BIENVENUE SUR SPID, ESPACE MONCLUB". Below this, there are input fields for "Identifiant" and "Mot de passe", both with "X" icons to clear the text. A red button labeled "CONNEXION" is positioned below the password field, with a link "Mot de passe oublié" underneath it.

Entrer votre identifiant et mot de passe personnel et cliquer sur CONNEXION

The screenshot shows the "Espace Club" dashboard. At the top, there's a header with "Espace Club" and a user profile icon. Below the header, there are three boxes: "IMPORTANT" with a red background and the number "0", "ALERTE" with a yellow background and the number "0", and "NOTIFICATIONS" with a blue background and the number "0". Under the "EN COURS" section, there are two boxes: "ABONNEMENTS PING PONG MAG" with the number "29" and "QUESTIONNAIRES EN ATTENTE" with a red background and the number "2".

Puis cliquer sur QUESTIONNAIRES EN ATTENTE (ici 2 en attente de réponse)

LISTE DES QUESTIONNAIRES										Q Filtre les résultats
2 Résultats au total										
☐	Libellé	Émetteur	Date de début	Date limite	Total	Règlement	Solde	État de la réponse	Moyens de paiement	Actions
☐	ENGAGEMENT EQUIPE REGIONALE 3 BO PHASE 1	L02 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	19/06/2023	30/07/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente	--	
☐	ENGAGEMENT EQUIPE REGIONALE 2 BO PHASE 1	L02 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	19/06/2023	30/07/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente	--	
										Résultats / page 25
2 Résultats au total										

Les questionnaires apparaissent et il faut alors cliquer sur un des crayons de la colonne Actions

RÉPONDRE À UN QUESTIONNAIRE

ENGAGEMENT EQUIPE REGIONALE 3 BO PHASE 1

Date limite de réponse: 30/07/2023

Questionnaire envoyé par: **BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

QUESTION 1/2

CHE Phase 1 - BO engagement d'équipe

☒ OUI (engagement d'équipe)
 ☐ NON (pas d'engagement d'équipe)

QUESTION 2/2

Impératifs de salles - couplé / découplé

Réponse

Couplage des deux équipes à domicile

ANNULER

ENREGISTRER

Remplir alors le questionnaire sur l'engagement des équipes ainsi qu'à un éventuel couplage.

Puis cliquer sur Enregistrer et procéder de même pour tous les questionnaires en attente

LE PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)

Pour toujours mieux protéger la santé de nos licenciés et adapter les démarches à toutes les situations, la FFTT met en place le **Parcours prévention santé (PPS)**. Simple, personnalisé et sécurisé, il remplace le questionnaire de santé majeur pour l'obtention d'une licence avec pratique sportive.

LE PPS, C'EST QUOI ?

Un parcours en ligne : Un questionnaire et des informations de prévention pour vérifier que la pratique sportive est adaptée à votre situation sans évaluation par un médecin.

Un outil de prévention : Il sensibilise aux signaux d'alerte et oriente vers un bilan médical puis un certificat médical lorsque c'est nécessaire.

Une démarche simple : Le PPS se fait en autonomie, depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone.

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER
DE LA SAISON
2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
 - de 18 ans	- Questionnaire de santé mineur - Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives - Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 18 à 64 ans	PPS en ligne chaque année	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 65 ans et +	- Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (V65, V70, V80, V85, V90) - PPS en ligne les autres années	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.

FAQ

Le PPS est-il payant ? Le PPS est gratuit.

Comment faire si je ne dispose pas d'un support informatique personnel pour valider mon PPS ?
Je peux continuer de fournir un certificat médical à mon club ou je peux demander au club de suivre mon parcours pps sur un appareil du club (téléphone, tablette, ordinateur).

Dois-je refaire un PPS à chaque saison / prise de licence ?

Le PPS est valable pour une saison sportive. Il doit donc être suivi pour chaque nouvelle prise de licence. Cela ne prend que 5 minutes.

Puis-je remplir mon PPS le jour de ma compétition/ tournoi si j'ai oublié de le valider avant ?
Oui je peux remplir mon pps le jour J car il est actif immédiatement.

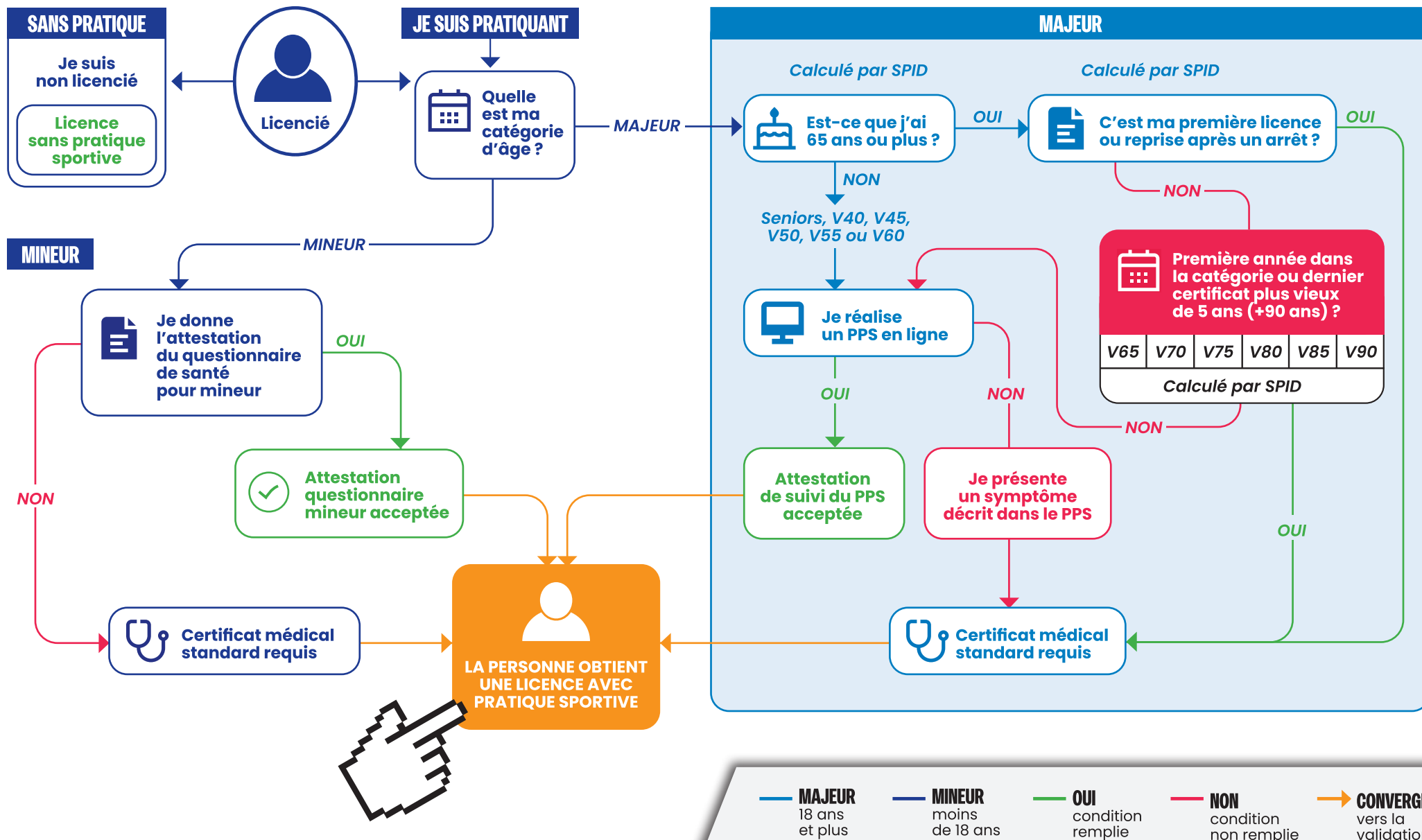
Si je me blesse, dois-je revalider mon PPS ?
Comme indiqué dans le PPS, en cas d'arrêt de la pratique sportive pour blessure ou maladie de plus de 30 jours, il faut consulter son médecin pour qu'il valide la reprise sportive. C'est votre responsabilité individuelle. Le PPS reste valable pour toute la saison.

Puis-je revoir les vidéos et relire les informations délivrées dans le PPS ?
Vous pouvez à tout moment revoir les vidéos en ligne sur votre Espace Licencié. Ces dernières, et plus globalement l'ensemble des informations relatives au PPS seront également consultables sur une page dédiée sur le site www.fftt.com

Mon PPS validé pour le tennis de table est-il valable pour une autre discipline sportive ?
Non, le PPS avec code unique n'est valable que pour la prise de licence en tennis de table.

J'ai bien suivi le PPS mais il y a une phrase que je n'ai pas comprise ou j'ai une question ?
Vous pouvez contacter la commission médicale de la FFTT par mail : claire.delpouve@fftt.email

PARCOURS EN LIGNE POUR OBTENIR UNE LICENCE EN RÈGLE AVEC LA CERTIFICATION MÉDICALE



TUTORIEL GRAND PUBLIC

Faire son Parcours prévention santé (PPS) en ligne, étape par étape

Prévoir quelques minutes, une connexion internet et vos informations personnelles.

1

SE RENDRE SUR L'ESPACE LICENCIÉ

Se connecter ou créer son compte
avec l'adresse mail donnée au club.
<https://malicence.fftt.com/login/>



2

ACCÉDER AU PPS

Cliquer sur l'onglet PPS
dans la barre de menus.

3

VÉRIFIER SON IDENTITÉ

Vérifier que les informations
d'identité sont correctes et indiquer
le type de licence souhaité.

4

LIRE OU ÉCOUTER LES INFORMATIONS

Lire ou écouter attentivement
les informations délivrées.
Si vous ne présentez aucun
des symptômes décrits
vous pouvez cocher pour valider
en bas de page.

5

SUIVRE L'ORIENTATION DONNÉE

Si tout est conforme :
le PPS est validé. Si un symptôme
est signalé : consulter un médecin.

6

FINALISER LA LICENCE

Le club poursuit l'enregistrement
dans SPID et confirme la validation
de la licence.

En cas de réponse positive ou de symptôme
Il faut consulter votre médecin avant
de reprendre votre pratique sportive.
Un certificat médical sera nécessaire pour
valider votre licence avec pratique sportive.
N'ignorez pas un signal d'alerte.

Mineurs

Toute personne mineure doit remplir le questionnaire
de santé mineur. En cas de réponse positive, consultez
votre médecin avant de reprendre votre pratique
sportive. Un certificat médical sera nécessaire
pour valider votre licence avec pratique sportive.

Besoin d'aide ?

Le club peut
accompagner la personne
dans la démarche,
sans répondre à sa place
dans le PPS.

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :

Questionnaire de Santé pour Mineur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes mineur au moment de la prise de la licence

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge: ans

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
2	As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport?	☐	☐
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps : (plus de 2 semaines)			
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
15	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
16	Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
17	Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
18	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année?	☐	☐
Aujourd'hui :			
19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
21	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents :			
22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
23	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et de son représentant légal.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 26-10-2

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du représentant légal obligatoire



CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE Saison 2026/2027

Edition n° 2 du 12 juin 2026

A – Affiliations et réaffiliations	2
B – Licences	3
B1 – Prise de licence par les clubs.....	4
B2 – Contrôle et vérification des licences.....	8
B3 – Licences événementielles et titres de participation	8
B4 – Licences Liberté	9
C – Mutations	9
D – Protection des licenciés	11
E – Protection des données personnelles.....	12
F – Championnats et épreuves fédérales	12
G – Règles concernant le classement	13

ANNEXES

1 – Tarifs 2026/2027	14
2 – Catégories d'âge	17
3 – Echancier financier	18
4 – Documents à télécharger	19
5 – Notices d'utilisation à télécharger	20

Les documents évoqués dans ce document sont accessibles via :
<https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>

A - AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

1) - Tarifications

La cotisation : elle correspond à la participation des associations aux frais de fonctionnement de la fédération, de ses ligues régionales et de ses comités départementaux.
Montant des droits (voir annexe 1, Tarifs 2026/2027).

2) – Procédure d’affiliation

Un document à remplir :

- ▲ un bordereau de demande d'affiliation (n°26-1) : téléchargeable directement à l'adresse suivante : <https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf>

Trois documents à renvoyer au siège de la FFTT :

- ▲ un exemplaire du bordereau de demande d'affiliation (n°26-1) ;
- ▲ une copie du récépissé d'inscription à la préfecture ;
- ▲ une copie des statuts de la nouvelle association visée par la préfecture.

3) – Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire pré-identifié, édité par la ligue et sur lequel les informations relatives aux président, secrétaire, trésorier et correspondant sont inscrites. Y figurent également des informations sur la salle et sur le siège social de l'association demandé dans le cadre du contrôle de l'honorabilité par le ministère.

Ce document est à adresser au club qui indiquera dans la partie droite de l'imprimé les informations incomplètes ou erronées.

Le club retournera ensuite cet imprimé à l'instance gestionnaire qui mettra à jour ses fichiers. Cet imprimé devra être accompagné des demandes de licence compétition du président, secrétaire et trésorier ainsi que du paiement correspondant.

Les ligues (ou comités) peuvent laisser aux clubs la possibilité de se réaffilier eux-mêmes.

Pour ce faire, la ligue (ou le comité) devra indiquer dans SPID (droits des clubs) que cette possibilité est ouverte aux clubs.

De plus, les organismes gestionnaires peuvent indiquer dans les droits des clubs des interdictions qui s'appliquent individuellement aux clubs et concernent les différentes fonctionnalités mises à disposition dans l'espace club.

Ensuite, les clubs, via l'espace club, pourront modifier leur fiche club et confirmer leur réaffiliation. Un menu « réaffiliation/fiche club » apparaît maintenant dans l'espace club.

Les clubs devront indiquer sur cette page impérativement le président, secrétaire, trésorier et correspondant du club. Le président, le secrétaire et le trésorier devront posséder obligatoirement une licence dirigeant validée. De plus, les clubs pourront modifier, si nécessaire, les informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle principale et du siège social de l'association. Une notice détaillée concernant cette fonctionnalité est disponible en support d'aide :

https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf.

En procédant à son affiliation, ou à sa réaffiliation, le club s'engage à licencier l'ensemble de ses adhérents, conformément aux règlements en cours au sein de la fédération.

4) – Nom du club

Le libellé du club comprend un nom long (32 caractères maximum) et un nom court (15 caractères maximum). Il est souhaitable de faire figurer, en tête de ces libellés, la ville du club telle qu'elle est indiquée dans la fiche club et de veiller à ce que le nom court soit compréhensible du plus grand nombre en évitant, dans la mesure du possible, les sigles ou acronymes.

5) – Attestation d’affiliation

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'affiliation via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation affiliation ».

6) – Attestation d'assurance

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'assurance via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation assurance ».

B - LICENCES

1) - Tarifications

Voir annexe 1 (Tarifs 2026/2027)

2) - Catégories d'âge

Voir annexe 2

3) - Procédure

L'instance gestionnaire peut autoriser, ou non, l'établissement des licences par le club, via Internet, en ouvrant les droits, dans SPID, de prise de licence par l'espace club ;

En fonction des droits accordés par l'organisme gestionnaire, les clubs peuvent prendre les licences de deux manières différentes :

Le système de prise de licence	Prise de licence par l'espace club	Demande de licence auprès de l'organisme gestionnaire
	www.fftt.com/monclub	Envoi courrier ou dépôt
Effectuée par	club	club
La licence est validée immédiatement	oui	non
Nécessite une confirmation écrite	non	oui
Est validée ultérieurement par	-	Organisme gestionnaire : ligue ou comité
Edition attestation de licence (tous joueurs)	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité
Responsabilité et stockage des documents de certification médicale	club	ligue ou comité

La **saisie de l'adresse réelle de tout licencié est impérative**. Les zones "Adresse" doivent donc être obligatoirement remplies.

Les adresses des licenciés sont fréquemment utilisées pour des mailings. Le taux de retour pour adresse erronée est toujours très important. Ceci constitue un handicap pour toute la correspondance institutionnelle et entraîne également des coûts supplémentaires pour des envois inutiles. Aussi, il est important d'être attentif à la qualité du fichier "Adresses" des licenciés et notamment sur la saisie et la mise à jour des adresses postales.

La **saisie de l'adresse électronique est obligatoire**. Elle permettra aux licenciés de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT ou les bulletins électroniques des ligues et des départements.

La licence permet l'accès à son espace personnel et au **Club Avantage** (une fois le compte licencié activé).

La protection des données personnelles doit être assurée par les clubs et l'ensemble des instances ; comité, ligue et fédération (voir F – Protection des données personnelles en page 10).

La saisie du nom de naissance, du pays de naissance et de la ville de naissance est obligatoire pour les Dirigeants, Encadrants (Techniciens) et Arbitres et conseillée pour les autres licenciés dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère en charge des Sports.

4) – Honorabilité

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de procéder à ce contrôle.

Le contrôle d'honorabilité se détermine donc selon les fonctions exercées et pour les actions d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique ou sportive.

A ce titre, une case « encadrant » est ajoutée dans la liste des fonctions proposées sur le bordereau de demande de licence 26-2 et une seconde case permet au licencié concerné de confirmer qu'il a été informé et a compris l'objet de ce contrôle.

Cette notion englobe celle d'éducateur sportif qui peut aussi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « manager », de « préparateur physique », ... La dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.

Toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est concernée.

L'obligation d'honorabilité a été étendue aux arbitres et juge-arbitres licenciés quel que soit le niveau de la compétition dans laquelle ils interviennent. Les modalités du contrôle suivent les mêmes procédures que pour les éducateurs bénévoles et les exploitants (dirigeants) d'établissement d'activités physiques et sportives.

Enfin, le licencié peut s'opposer à ce contrôle d'honorabilité mais il ne sera alors pas habilité à encadrer ni à exercer des fonctions dirigeantes, au sein de son association, d'encadrement et d'arbitrage pour l'activité fédérale.

Dirigeant : ☐	Encadrant : ☐	Arbitre / JA : ☐	Technicien : ☐
Contrôle d'Honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : ☐ Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **			

En pratique, cette vérification peut être réalisée si les nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance ainsi que la civilité (genre) des personnes concernées sont transmises. En outre, pour les personnes nées à l'étranger, les noms et prénoms du père et de la mère sont nécessaires.

Pour la ville de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licences des Dirigeants et Encadrants. Pour les renouvellements de licence, il appartient à chacun de tenir à jour ces informations.

Pour les personnes nées à l'étranger, il convient d'indiquer le code postal du pays, <https://www.insee.fr/fr/information/8377162>, le nom du pays ainsi donc que le nom et prénom de leurs parents.

B1 - PRISE DE LICENCE PAR LES CLUBS

1) – Ouverture des droits

L'instance gestionnaire est seule habilitée à ouvrir les droits à la prise de licence par internet pour un club selon la procédure qu'elle aura définie : demande du club, désignation d'un responsable, modalités de paiement.

La gestion des droits des clubs est effectuée par l'instance gestionnaire dans SPID.

2) – Fonctionnalités

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein, a la possibilité d'effectuer les opérations de licenciation uniquement pour les personnes de nationalité française ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse et ressortissants du Royaume-Uni (pays classés C) ; pour les joueurs étrangers, la licence doit être demandée à l'instance gestionnaire (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs).

3) – Paiement des licences

L'instance gestionnaire doit définir les modalités de paiement pour les clubs utilisant la procédure par Internet.

4) – Contrôle

La FFTT ou l'instance gestionnaire peuvent à tout moment contrôler la possession des documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

5) – Certification médicale

Règlement médical fédéral - Voir chapitre III du règlement médical. Les différents cas présentés ci-dessous concernent les licences Dirigeant, Compétition, Loisir et Liberté.

► Les différents cas pour les licenciés de plus de 65 ans

- a. Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.
Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge Vétérant s'il est suivi de renouvellements continus **via l'attestation de suivi d'un Parcours de Prévention Santé (PPS)** décrite dans le cas b. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas b. perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut pas être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas b.
- b. Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un **Parcours de Prévention Santé (PPS)** valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié » et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétérant ou lors d'un changement de catégorie d'âge Vétérant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► Les différents cas pour les licenciés majeurs de 18 à 64 ans

- a. Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un **Parcours de Prévention Santé (PPS)** valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié ». Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- b. **Présenter, notamment s'il n'a pas pu ou souhaiter accéder au terme de son Parcours de Prévention Santé (PPS),** un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► **Cas particulier des non-licenciés majeurs :**

Pour les non-licenciés majeurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

► **Les différents cas pour les licenciés mineurs : (au moment de la prise de licence)**

Conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 et du décret du 7 mai 2021, l'obtention ou le renouvellement d'une licence permettant la pratique sportive ou la participation aux compétitions organisées par la Fédération française de tennis de table, ses structures déconcentrées et ses clubs est simplifié :

- a. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°26-10-2). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- b. Présenter, notamment lorsqu'une réponse de l'auto-questionnaire médical présente un « oui », un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► **Cas particulier des non-licenciés mineurs :**

Pour les non-licenciés mineurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an ou une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur.

Important : Dans tous les cas, l'adhérent, ou ses représentants légaux sont responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et du sérieux du suivi du Parcours de Prévention Santé (PPS). Dans tous les cas, il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.

6) – Procédure de demande de licence

En préambule, il est rappelé que la Fédération a mis en ligne, depuis la saison 2024-2025, une fonctionnalité permettant aux utilisateurs de rechercher un club puis, selon leur situation, d'effectuer une demande dématérialisée de première licence Loisir ou Compétition, ou une demande dématérialisée de renouvellement de licence Loisir ou Compétition au sein d'un même club.

Ces demandes sont ensuite validées par les associations directement depuis leur Espace Club.

Une documentation d'utilisation est également disponible à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi.pdf>

Depuis la saison 2025-2026, cette procédure a été enrichie afin de permettre aux utilisateurs d'effectuer une demande de mutation ou de transfert de manière dématérialisée avant la demande de licence. Cette version intègre également la gestion de la certification médicale.

Pour la saison 2026-2027, une nouvelle version de la plateforme apporte plusieurs évolutions majeures visant à simplifier davantage le parcours utilisateur et à améliorer le traitement des demandes par les clubs.

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- la mise en place d'une **double authentification par courriel** afin de sécuriser les demandes ;
- le **pré-remplissage automatique de certains champs du formulaire** dans les cas de réinscription, afin de limiter les ressaisies pour les licenciés ;
- l'ajout d'un champ « **commentaire** », permettant à l'utilisateur de transmettre une information complémentaire à destination du club lors de sa demande.

Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de la dématérialisation progressive des démarches liées à la prise de licence, avec pour objectif de fluidifier le parcours des licenciés tout en facilitant le travail de validation des associations.

a) Licences Compétition et Loisir

- ▶ Pour les **1ères demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations**, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n°26-2, ou utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée, et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire).
Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération (voir F – protection des données personnelles en page 11).
- ▶ Pour les **renouvellements**, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence n°26-2 ou le bordereau pré-identifié (édition SPID n°110) ou l'outil en ligne de demande dématérialisée.
- ▶ Dans le cas de l'utilisation du bordereau l'édition 110, l'adhérent devra indiquer :
 - Le type de document pour la certification médicale fournie :
 - **C** : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an au moment de l'établissement de la licence.
 - **Q** : attestation certifiant qu'il a répondu non à toutes les questions de son auto-questionnaire (majeur si certificat de moins de 3 ans, ou mineur).
 - **P** : attestation de suivi d'un Parcours de Prévention Santé.
 - **N** : n'est pas pratiquant. La licence portera la mention « sans pratique sportive ».
 - Le type de licence :
 - **T** : Compétition
 - **P** : Loisir

b) Licence Dirigeant

- ▶ Pour la licence Dirigeant, l'adhérent doit utiliser le bordereau 26-2.
Elle concerne **exclusivement** les présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, des comités, des ligues et du Conseil fédéral qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la réaffiliation de l'association pour les dirigeants de clubs, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants des comités départementaux, des conseils de ligues et du Conseil fédéral. La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions de tennis de table que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition.
La FFTT propose un tarif préférentiel sur la part fédérale pour les présidents, trésoriers et secrétaires qui ne jouent pas en compétition. Ce tarif est de 12 € (les dirigeants qui jouent en compétition s'acquittent du tarif compétition (24,15 €)). Cette remise tarifaire s'effectue en fin de saison lors du point financier au 30 juin (voir Annexe 3 – Echancier financier).
Les changements de type de licence liés à cette licence dirigeant sont gérés par l'instance gestionnaire des licences selon les mêmes instructions administratives que la licence Compétition.
 - Le type de licence :
 - **A** : Dirigeant

c) Licence Découverte

- ▶ Pour la licence Découverte, l'adhérent doit utiliser le bordereau 26-11.
Elle concerne les personnes qui souhaitent participer à un cycle de découverte ou d'initiation au tennis de table en intérieur et qui n'ont jamais été titulaire d'une licence compétition ou d'une licence loisir. Sa durée de validité est d'un mois.
Elle n'est pas renouvelable ni au titre d'une même saison ni lors d'une saison ultérieure.
Elle peut être transformée en licence compétition ou en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.

- Pour la licence Découverte, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif est obligatoire. Lorsque le sportif est mineur, le questionnaire de santé sera réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence Découverte nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport.

- Le type de licence :
 - **I** : Découverte

d) Procédures applicables aux licences Compétition, Loisir, Dirigeant et Découverte

Dans le cadre d'une licence prise par le club, le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire ou le bordereau.

- a) **L'adhérent fournit** au club **les pièces nécessaires** concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour un auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français. Pour une licence Loisir ou Compétition, il est également possible d'utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée
- b) Le club **recupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et **s'assure de l'exactitude** des informations transmises (identité, orthographe, date, lieu et nom de naissance, adresse postale et électronique, etc...).
- c) Le club procède ensuite à la prise de licence :
 - Soit directement dans l'espace club pour les clubs ayant reçu l'autorisation de la part de leur organisme gestionnaire.
Dans ce cas, le club garde l'ensemble des documents fournis et en devient responsable.
 - Soit il transmet l'ensemble des documents à l'organisme gestionnaire qui deviendra détenteur et responsable des documents précédemment décrits.
Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à l'organisme gestionnaire qui procèdera à la prise de licence. Si l'adhérent possède un titre de séjour expirant avant la date de fin de la saison, l'organisme gestionnaire indiquera cette date dans la fiche du licencié (date de fin de validation), dans SPID.

- d) **Droit à l'erreur : Toute modification de type de licence, notamment à la suite de la transformation d'une licence Loisir en licence Compétition ou Dirigeant peut faire l'objet d'un retour en arrière en cas d'erreur involontaire et de bonne foi dans un délai de 7 jours. Cette modification est du ressort de l'organisme gestionnaire de la licence dans le respect du délai imparti. Une fois ce délai échu, il ne sera plus possible de modifier la licence concernée avant la fin de saison.**

B2 - CONTROLE ET VERIFICATION DE LA LICENCIATION

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- Par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par l'association ;
 - Par présentation de l'attestation collective imprimée par le club ;
 - Via l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).
- Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

B3 - LICENCE EVENEMENTIELLE ET TITRES DE PARTICIPATION

Les licences événementielles sont saisies par les ligues ou les comités départementaux. **Les autres titres de participation sont saisis par les clubs.**

- **Le type de licence :**
 - E** : Événementielle

B4 - LICENCE LIBERTE

- Pour la prise de licence Liberté, il convient d'utiliser l'accès en ligne dédié :
<https://www.fftt.com/liberte/views/>

La licence Liberté est attachée à un comité départemental. Elle concerne les personnes qui pratiquent le tennis de table en extérieur ou le tennis de table virtuel et qui ne sont pas titulaires d'une licence Compétition ou d'une licence Loisir. Elle est obligatoire pour certaines compétitions organisées par la Fédération dans ce cadre. Sa durée de validité est liée au choix effectué lors de sa délivrance (2 mois, 6 mois, 12 mois).

La licence Liberté peut être transformée en licence Loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.

La licence Liberté peut être transformée en licence Compétition au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison si l'une des conditions suivantes est remplie :

- La personne n'était pas licenciée Compétition la saison précédente ;
- La transformation correspond au renouvellement de la licence au titre de la même association ;
- La personne était titulaire d'une licence Loisir la saison précédente dans une autre association.

Dans le troisième cas, la transformation nécessite un transfert promotionnel.

Pour une personne titulaire d'une licence Liberté et qui possédait une licence Compétition dans une autre association en France lors de la saison précédente ou une licence dans une fédération nationale étrangère lors de la saison en cours ou lors de la saison précédente, sa participation à une compétition réservée aux titulaires d'une licence Compétition nécessite au préalable une mutation (voir article II.213).

La licence Liberté ne permet la participation qu'aux compétitions de tennis de table en extérieur et de tennis de table virtuel.

- Le type de licence :
 - L : Liberté

C - MUTATIONS

Il est rappelé que l'accord pour un cas de transfert ou de mutation quelle qu'en soit la forme (ordinaire ou exceptionnelle) ne vaut pas « licence ». Le club devra procéder également aux formalités de demande de licence telles que décrites ci-dessus, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.

Pour qu'une demande soit valable (mutation ou transfert), le joueur devra fournir le document administratif rempli et signé au club d'accueil qui le conserve.

Les mutations ainsi que les transferts sont dématérialisés. Les demandes sont faites en ligne par les clubs et validées en ligne par l'organisme concerné. Les instructions fédérales sont décrites ci-dessous et la documentation pratique est listée en annexe 5.

1) – Mutations ordinaires

a) - Tarifications

Tarif des mutations et valeur du point pour les indemnités de formation : voir annexe 1 (Tarifs 2026/2027).

b) - Réglementation

Titre II, Chapitre 2 des règlements administratifs.

c) – Compétences du niveau national

Toute mutation de joueur numéroté et de joueur intégrant pour la première fois les pôles France et les pôles espoirs est de la seule compétence de la commission nationale des Statuts et Règlements.

d) - Procédures

Les demandes de mutation doivent être formulées :

Entre le 15 mai et le 30 juin 2026 inclus
pour tous les licenciés

Entre le 15 mai et le 31 aout 2026 inclus
pour les joueurs et joueuses devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B

Le classement à retenir est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de mutation 26.3 (voir annexe 4).

Cet imprimé est téléchargeable directement à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf> ou disponible gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande ; puis se référer à la réglementation en matière de mutation décrite dans les Règlements administratifs, titre II, chapitre 2.

L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et remis au président de l'association d'accueil ou réaliser via l'outil de demande dématérialisé en ligne par l'intéressé. Dans le premier cas, ce président saisit par la suite la demande dématérialisée via l'espace club à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour cette demande sera celle de la saisie qui déterminera aussi le type de mutation.

A l'issue de la validation de la demande, une notification par mail est envoyée à toutes les parties.

Les modalités de paiement des droits de mutation sont définies comme suit :

- Les mutations pour les joueurs numérotés sont à régler en totalité directement à la FFTT (voir tarifs 2026/2027). Le club d'accueil pourra procéder à un paiement en ligne directement dans l'espace club ou adresser un chèque ou un virement à la FFTT. A défaut de paiement de la demande de mutation, celle-ci ne sera pas validée par la FFTT.
- Les mutations des joueurs non numérotés seront à régler par les clubs selon les instructions définies par l'instance gestionnaire du club d'accueil.

Au vu du dossier, l'organisme gestionnaire aura à valider une décision, éventuellement motivée. Une notification par mail sera alors envoyée à toutes les parties.

Après décision favorable, il faudra procéder au transfert effectif de l'ancien club vers le nouveau.

Demande de licence pour les joueurs mutés :

- Dans le cas des joueurs classés « E », l'association remplit l'imprimé de demande de licence (n°26-2), sans oublier de cocher la case "MUTATION", et l'adresse à l'instance gestionnaire.
- Dans les autres cas (hors joueurs classés E), l'association ne peut effectuer la demande que lorsque la mutation a été validée par l'instance gestionnaire.

Les mutations des joueurs et joueuses numérotés sont à payer directement auprès de la Fédération.

Les mutations ordinaires devront être saisies avec la date du 1^{er} juillet 2026. Le classement servant de base à la tarification sera le classement de la saison 2025/2026, phase 2.

SPID permettra d'établir un état statistique des mutations facturées ainsi qu'une liste nominative.

2) - Mutations exceptionnelles

La procédure administrative et la tarification sont identiques à celles des mutations ordinaires en se référant à la réglementation en matière de mutation décrite dans les règlements administratifs, titre II, chapitre 2 du 16 juillet 2026 au 30 avril 2027 pour tous, et du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026 pour les Pro.

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation 26.3 (voir annexe 4).

Cet imprimé est téléchargeable directement à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf> ou disponible gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Les mutations exceptionnelles devront être saisies à partir du 16 juillet 2026. Le classement servant de base à la tarification sera le classement officiel en vigueur à la date de demande de la mutation.

Aucune mutation, même à titre exceptionnel, ne sera accordée au-delà du

30 avril 2027

Pour rappel, l'article II.206.9 répond à la problématique spécifique des poussins et benjamins classés 5. Aucun justificatif ne sera demandé pour ces mutations exceptionnelles jusqu'au 30 septembre de la saison en cours.

3) - Indemnités de formations

Les demandes de mutation pour les joueurs nés entre 2017 et 2005 donnent droit à versement éventuel d'indemnités de formation. Droits remboursables dans le cas de non-traitement ou de refus de la mutation.

Dans le cas d'une mutation :

- Ordinaire, il y a lieu de retenir l'année de naissance et le classement officiel publié pour la première phase de la saison à venir, la date d'effet étant le 1er juillet ;
- Exceptionnelle, il y a lieu de retenir l'année de naissance et le classement officiel en vigueur à la date d'acceptation de la mutation.

L'article II.208 des règlements administratifs précise les conditions d'une indemnité de formation.

4) - Mutations successives

Les droits fédéraux concernant la licence ne sont pas à percevoir puisqu'ils ont déjà été perçus ; Les droits de mutation sont doublés (titre II, chapitre 2 des règlements administratifs).

5) - Transferts promotionnels

a) - Tarification

Les frais administratifs sont fixés par l'instance gestionnaire **et ne doivent pas dépasser 3 €**.

b) - Réglementation

Voir Titre II, Chapitre 2 des Règlements administratifs.

c) - Procédure

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de transfert promotionnel (n°26-4) ou via l'outil de demande dématérialisé en ligne. Cet imprimé est téléchargeable directement via le lien suivant :

<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-4-transfert-Promo.pdf> ou obtenu gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et remis au président de l'association d'accueil ou réaliser via l'outil de demande dématérialisé en ligne par l'intéressé. Dans le premier cas, ce président. Celui-ci saisit par la suite la demande dématérialisée via l'espace club à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour cette demande sera celle de la saisie. Après avoir indiqué le numéro de club d'accueil et la raison du transfert, toutes les parties reçoivent une notification de confirmation de demande de transfert.

Tant que l'organisme gestionnaire n'a pas pris de décision, la demande peut être supprimée.

Lorsque le licencié est mineur, l'imprimé doit être également signé par les parents ou le représentant légal.

L'organisme gestionnaire aura à valider la décision qui sera notifiée par un nouveau mail.

En cas de décision favorable, il pourra effectuer le transfert réel de l'ancien club vers le nouveau.

D - PROTECTION DES LICENCIES

1) - Certificat médical

Voir « LICENCES » 5) - Certification médicale.

2) - Assurances

▲ Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à declaration@maif.fr, copie à fftt@fftt.email. Le formulaire conseillé est téléchargeable via le lien suivant <https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/A1-Avis-de-déclaration-de-sinistre-07-2025.pdf> Ou peut être obtenu auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Pour répondre au devoir d'information sur les garanties d'assurance souscrites par la FFTT pour les licenciés, l'ensemble des documents relatifs à l'assurance sont accessibles sur le site fédéral, <https://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec la MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale. **Pour rappel, le montant de cette garantie de base « dommage corporel » est inclus par défaut dans le prix de la licence fédérale**, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles que le forfait journalier, des frais de transport en complément d'un remboursement pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires.

L'assureur fédéral souhaite attirer l'attention sur le besoin renforcé de communication autour de ces garanties complémentaires et propose un bordereau spécifique intitulé « Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT », accessible en annexe 4 et sur l'espace assurance du site fédéral (A5). Le bordereau de demande de licence (26-2-2) est également modifié en ce sens.

Il est enfin demandé à chaque club de bien vouloir afficher dans ses locaux le document intitulé « Garanties accordées par l'assurance FFTT / MAIF » présent en annexe 4 et sur l'espace assurance du site fédéral (A3).

Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.

Garanties : voir annexe 4.

E - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Fichier informatique

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée :

- soit au service informatique de la FFTT (delegue.rgpd@fftt.email) ;
- Soit à l'organisme gestionnaire qui fera le nécessaire ;
- Le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<https://www.fftt.com/espacelicencie>).

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel).

Ainsi, en cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération.

F - CHAMPIONNATS ET EPREUVES FEDERALES

Tarification : Voir *annexe 1 (Tarifs 2026/2027)*

G - REGLES CONCERNANT LE CLASSEMENT

a) Procédure pour la prise en compte des résultats des comités et ligues :

Pour être utilisé pour l'établissement des situations mensuelles et des classements officiels, les résultats départementaux et régionaux doivent être saisis tous les mois selon l'échéancier ci-après.

Période	Date limite de saisie
Période 1 : Juillet-Août-Septembre 26	1 ^{er} octobre 2026
Période 2 : Octobre 2026	1 ^{er} novembre 2026
Période 3 : Novembre 2026	1 ^{er} décembre 2026
Période 4 : Classement officiel	Fin Compét Phase 1 : à préciser ultérieurement
Période 5 : Janvier 2027	1 ^{er} février 2027
Période 6 : Février 2027	1 ^{er} mars 2027
Période 7 : Mars 2027	1 ^{er} avril 2027
Période 8 : Avril 2027	1 ^{er} mai 2027
Période 9 : Mai 2027	1 ^{er} juin 2027
Période 10 : Classement officiel	30 juin 2027

b) Diffusion du nouveau classement officiel au mois de janvier de la saison en cours :

- 1) Avant l'élaboration du nouveau classement officiel, toutes les ligues et comités doivent impérativement avoir saisi tous les résultats.
- 2) Préparation de tous les fichiers à la FFTT.
- 3) Recalcul de septembre à décembre.

c) Démarche d'équivalence de classement :

Les clubs souhaitant obtenir une équivalence de classement doivent utiliser le questionnaire accessible via le lien suivant, https://www.fftt.com/classement_form/equivalence_form.php, également présent sur le site internet fédéral, onglet « Compétitions », rubrique « Infos générales ». Cette démarche et le retour obtenu ne constitue en aucun cas un accord pour la délivrance d'une licence. Le club doit procéder aux démarches complémentaires.

ANNEXE 1

Tarifs administratifs 2026/2027

	2026/2027		
	Total	Part FFTT	Part Liges et CD
AFFILIATIONS REAFFILIATIONS			
<u>AFFILIATIONS</u>			
1 ^{re} année et 2 ^{ème} année	48,00 €	24,00 €	24,00 €
<u>REAFFILIATIONS</u>		75,00 €	

		2026/2027		
			Part FFTT	Part Ligues et CD
TARIFS LICENCES				
COMPETITION (Assurances comprises)				
VETERANS			24,15 €	
SENIORS				
JUNIORS				
CADETS	Jeunes		16,15 €	
MINIMES				
BENJAMINS				
POUSSINS				
LOISIR (Assurances comprises)		Total	Part FFTT	Part Ligues et CD
RAPPEL : tarif national voté en Assemblée générale fédérale et non modifiable (y compris la part ligues et comités)				
VETERANS		19,40 €	10,40 €	9,00 €
SENIORS				
JUNIORS				
CADETS	Jeunes	9,50 €	5,50 €	4,00 €
MINIMES				
BENJAMINS				
POUSSINS				
LIBERTE (Assurances comprises)				
2 mois (juillet-août)		6,00 €		
6 mois		12,00 €		
12 mois		20,00 €		

MUTATIONS ET PRETS DE JOUEUR DE CLUB PRO 2026/2027	
Masculines	
N° 1 – 10*	3 400,00 €
N° 11 – 25*	2 500,00 €
N° 26 – 50*	1 700,00 €
N° 51 – 100*	1 400,00 €
N° 101 – 300*	1 000,00 €
N° 301 – 1000*	550,00 €
Classés 19 et plus (sauf joueurs numérotés)**	0,00 €
Classés 17 et 18**	0,00 €
Classés 15 et 16**	0,00 €
Classés 13 et 14**	0,00 €
Classés 10 à 12**	0,00 €
Classés 9 et moins**	0,00 €
*les mutations des joueurs numérotés ne donnent pas droit à une part régionale ni à une part départementale	
** les mutations des joueurs non numérotés ne donnent pas droit à une part fédérale	
Féminines	
N° 1 – 10*	1 900,00 €
N° 11 – 25*	1 300,00 €
N° 26 – 50*	1 150,00 €
N° 51 – 100*	1 000,00 €
N° 101 – 300*	550,00 €
Classées 15 et plus (sauf joueuses numérotées)**	0,00 €
Classées 13 et 14**	0,00 €
Classées 10 à 12**	0,00 €
Classées 9 et moins**	0,00 €
*les mutations des joueuses numérotées ne donnent pas droit à une part régionale ni à une part départementale	
** les mutations des joueurs non numérotés ne donnent pas droit à une part fédérale	

INDEMNITES DE FORMATION	Valeur du point
N°1 à 20 Messieurs	43,10 €
N°21 à 100 Messieurs	30,30 €
N°101 à 1000 Messieurs	25,80 €
Classés 17 et plus Messieurs (sauf joueurs numérotés)	22,90 €
Classés 13 à 16 Messieurs	16,40 €
Classées 11 et 12 Messieurs	10,90 €
N°1 à 20 Dames	35,30 €
N°21 à 100 Dames	24,70 €
N°101 à 300	22,10 €
Classées 13 et plus Dames (sauf joueuses numérotées)	19,00 €
Classées 9 à 12 Dames	14,80 €
Classées 7 et 8 Dames	9,50 €

TARIFS SPORTIFS		2025/2026
CHAMPIONNATS PAR EQUIPES		
Pro A messieurs		4500,00 €
Pro B messieurs		3000,00 €
Messieurs N1		465,00 €
Messieurs N2		420,00 €
Messieurs N3		380,00 €
Pro A dames		2500,00 €
Pro B dames		2000,00 €
Dames N1		465,00 €
Dames N2		420,00 €
Dames N3		380,00 €
Finales fédérales par classement		15,00 €
Tournois		
International		600,00 €
National catégorie A (dotation >= 5000€)		400,00 €
National catégorie B (dotation < 5000€)		200,00 €
CHAMPIONNATS DE FRANCE		
Seniors	Simple	Gratuit
	Doubles	Gratuit
Vétérans	Simple	25,00 €
	Doubles	25,00 €
Corpos	Simple (Messieurs et Dames)	Suspension pour la saison 2026-2027
	Autres catégories et Doubles	Suspension pour la saison 2026-2027
Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins		Gratuit
COUPE NATIONALE VETERANS		25,00 €
CRITERIUM FEDERAL		
Seniors/vétérans		17,00 €
Juniors	Jeunes	8,00 €
Cadets		
Minimes		
Benjamins		
Poussins		

Catégories d'âge saison 2026/2027

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	nés en 1936 et avant	Vétéran 90
	du 1 ^{er} Janvier 1937 au 31 Décembre 1941	Vétéran 85
	du 1 ^{er} Janvier 1942 au 31 Décembre 1946	Vétéran 80
	du 1 ^{er} Janvier 1947 au 31 Décembre 1951	Vétéran 75
	du 1 ^{er} Janvier 1952 au 31 Décembre 1956	Vétéran 70
	du 1 ^{er} Janvier 1957 au 31 Décembre 1961	Vétéran 65
	du 1 ^{er} Janvier 1962 au 31 Décembre 1966	Vétéran 60
	du 1 ^{er} Janvier 1967 au 31 Décembre 1971	Vétéran 55
	du 1 ^{er} Janvier 1972 au 31 Décembre 1976	Vétéran 50
	du 1 ^{er} Janvier 1977 au 31 Décembre 1981	Vétéran 45
	du 1 ^{er} Janvier 1982 au 31 Décembre 1986	Vétéran 40
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1987 au 31 Décembre 2007	Senior
JUNIORS (U19)	Nés en 2008	Junior 4 (« - de 19 ans »)
	Nés en 2009	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2010	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2011	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2012	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2013	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2014	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2015	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2016	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2017	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2018 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

ANNEXE 3

Echéancier financier

Les données statistiques des licences prises en compte pour l'établissement des acomptes et factures sont issues de l'édition 100 de Spid au 30 juin et au 31 décembre.

Les trois premiers acomptes se feront sur un pourcentage de la somme totale réglée par les ligues (affiliations, réaffiliations, licences et engagements au critérium fédéral). Deux autres factures seront établies avec les chiffres réels au 31 décembre 2026 et au 30 juin 2027.

DESIGNATION	DATE D'ECHEANCE
ACOMPTE N°1 : 10 % du montant total des versements de la saison 2025/2026	31/08/26
ACOMPTE N°2 : 30 % du montant total des versements de la saison 2025/2026	30/09/26
ACOMPTE N°3 : 30 % du montant total des versements de la saison 2025/2026	30/11/26
FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 31/12/2026 (Affiliations, licences, critérium fédéral)	15/02/27
FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30/06/2027 (Affiliations, licences, critérium fédéral)	31/08/27

ANNEXE 4

Documents à télécharger

<https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN
26-1	Demande d'affiliation	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-1-affiliation.pdf
26-2	Demande de licence (compétition, dirigeant et loisir)	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-2-licence.pdf
26-11	Demande de licence (découverte)	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-11-licence-decouverte.pdf
26-3	Demande de mutation	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-3-mutation.pdf
26-4	Demande de transfert promotionnel	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-4-transfert-Promo.pdf
26-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-9-certificat.pdf
26-10-2	Attestation réponse autoquestionnaire pour mineur	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf
26-10-3	Attestation réponse autoquestionnaire licence Découverte	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-10-3-licence-decouverte.pdf (uniquement pour les majeurs)
26-5	Récapitulatif administratif et financier	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/26-5-raf.pdf
	Assurances	Avis de déclaration de sinistre : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2026-4414.pdf Résumé des garanties : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2026.pdf Notice individuelle dommages corporels : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2026.pdf Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice%20individuelle_FFTT_06-2026.pdf (Affichage obligatoire dans les locaux du club) Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/BulletinAdhesionOptionsComplementaires.pdf

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous menu "Licences", onglet "Assurance".

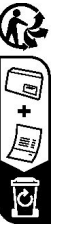
ANNEXE 5

Notices d'utilisation

Désignation	Lien
Création de Licences pour les Organismes	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Espace_Organismes_Creation_Licence.pdf
Informations Administratives des Instances	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Espace_Organismes_Informations_Administratives.pdf
SPID - Espace "Organismes" - Enregistrer un paiement	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Espace_Organismes_Enregistrer_Un_Paiement.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Création de Licences	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Licence.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Renouvellement de Licences	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Renouvellement_Licence.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Réaffiliation de Club	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Création de Permissions	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Permission.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Demande de Mutation	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_De_Mutation.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Demande d'Homologation de Tournois	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_Homologation_Tournois.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Demande de modification de rencontre	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demander_Une_Modification_De_Rencontre.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Saisie de résultats par Equipe	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Saisir_Resultat_Par_Equipe.pdf

Lien vers le Forum

http://www.fftt.com/wiki_spid2/



Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02518	00015714945	06	EUR

Domiciliation
CCM DE CHALON SUR SAONE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8025 1800 0157 1494 506

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM DE CHALON SUR SAONE
21 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
71100 CHALON SUR SAONE

☎ 03 85 90 57 96

Titulaire du compte (Account Owner)

COMITE DEPARTEMENTAL FFTT 71
MAISON DES ASSOCIATIONS
4 RUE JULES FERRY
71100 CHALON SUR SAONE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

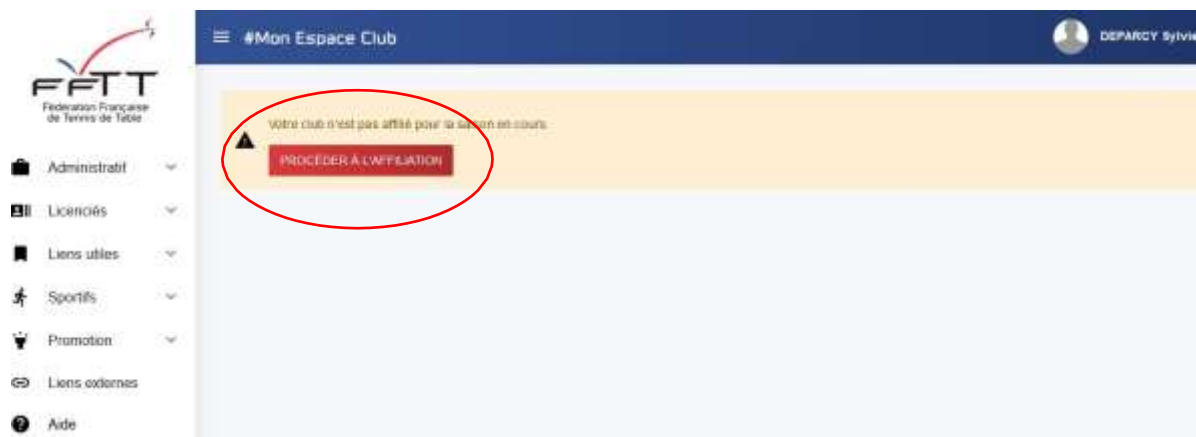
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Date : Septembre 2021

Objet : Mon Espace Club - Ré-affiliation de club

Le pré-requis est de se connecter à Mon Espace Club SPID V2 : <https://monclub.fft.com/>

Une fois l'authentification réalisée, l'écran suivant apparaît :



Cliquer sur le bouton rouge « Procéder à l'affiliation »

Veuillez vérifier toutes les informations affichées.

The screenshot shows the 'Mon Espace Club' interface for a club named 'SOTTVILLE'. The 'PERSONNALITES DU CLUB' table lists the following members:

Identifiant	Nom	Fonction	Date de naissance	Email	Statut
100001	LEONARD BERNARD	Président	18/06/2021	bernard.leonard@club.fr	Actif
100002	LEONARD BERNARD	Secrétaire	18/06/2021	bernard.leonard@club.fr	Actif
100003	LEONARD BERNARD	Treasorier	18/06/2021	bernard.leonard@club.fr	Actif

1 - Vérifier les personnalités du club (Président, Secrétaire, Trésorier)

2 – En cas de changement, vous avez la possibilité de modifier les fonctions existantes d’un responsable ou de supprimer le responsable de la fiche club

Cliquer sur les points :



- Si un responsable avait plusieurs fonctions (dans l’exemple ci-dessous : Président et responsable à la ligue), cliquer sur « Modifier », puis de supprimer le ou les fonctions et cliquer sur « Enregistrer » ensuite.

Responsabilité	Depuis	Actions
Président	18/06/2021	
Représentant à la ligue	18/06/2021	

- Depuis la fiche club, il est également possible de supprimer le responsable :
 - o Cliquer sur les points en face du nom :
 - o Puis cliquer sur « Supprimer » ; une demande de confirmation s’affichera
 - o Ensuite il faut ajouter le ou les responsables supprimés

SUPPRIMER UN RESPONSABLE

Êtes-vous sûr de vouloir supprimer ?

ANNULER CONFIRMER

A noter :

Pour que l’affiliation soit possible, les 3 responsables du club doivent être positionnés. Dans le cas contraire, un message apparaîtra, en indiquant la ou les fonction(s) manquante(s) :

Étapes manquantes:

⚠ Les responsables Président, Secrétaire, Trésorier doivent être ajoutés

➕ CRÉER UN RESPONSABLE

- Cliquer sur le bouton bleu « Créer un responsable »
- Sur l'écran suivant, pour rechercher la personne, mettre le nom et le prénom **ou** le numéro de licence
- Cliquer sur « rechercher » ; la personne demandée s'affiche
- Maintenant, il faut lui attribuer une fonction ; cliquer sur l'icône  en face du nom
- Cliquer sur le menu déroulant « Fonction »

Fonction *

- Une liste déroulante apparaît, cocher celle(s) voulue(s)
- Cliquer sur le bouton bleu « Enregistrer », en bas à droite de la fenêtre

AJOUTER UN RESPONSABLE

Trouver une personne
Via les blocs de recherche alternatifs.

Prénoms

Nom

En cherchant via ce bloc, vous pouvez créer une nouvelle personne en l'absence de résultat.

Par numéro de licence

Par numéro national

Résultats: 1 personne(s) trouvée(s)

N° nat.	Utilisateur	N° licence	Club	Actions
415209	DEPARCY Sylvie	7626974	SSV GOTTENVILLAS CHEMIN C	

Vous n'avez pas trouvé la personne que vous recherchez?

CRÉER

ANNULER RECHERCHER

[illegible]

AFFILIER

Un message de confirmation apparaît :

✓ Réaffiliation enregistrée **FERMER**